



JUILLET
2021

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE MANSAC



CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE DE MANSAC

Adresse : Le Bourg - 19520 Mansac

Téléphone : 05.55.85.21.54

Fax : 05.55.85.35.97

Mail : mairie.mansac@orange.fr

Site Internet : <http://www.mansac.correze.net/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairie.mansac/>

Horaires d'ouverture du secrétariat :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00	
Jeudi	08h30 – 12h00	
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	09h00 – 12h00	



Flashez ce code pour rejoindre notre site Internet depuis votre mobile

<http://www.mansac.correze.net/>



Flashez ce code pour rejoindre notre page Facebook depuis votre mobile

<https://www.facebook.com/mairie.mansac>



Flashez ce code pour rejoindre notre page Instagram depuis votre mobile

https://www.instagram.com/mairie_de_mansac/

ANNEXE MAIRIE

Adresse : Place du 19 Mars 1962 – 19520 La Rivière de Mansac

Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'Annexe Mairie est ouverte **le mercredi de 11h00 à 12h00, uniquement sur rendez-vous** pris au plus tard la veille auprès de la Mairie de Mansac.

Un adjoint administratif assurera cette permanence.

PERMANENCES DU MAIRE

Madame le Maire est présente à la mairie :

- Le matin : mardi et samedi
- L'après-midi : mardi et vendredi

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A cause de la crise sanitaire, certains travaux programmés en 2020 se sont trouvés décalés au 1^{er} semestre 2021 : la création de trottoirs et la réfection de voirie Rue des Cités, le désamiantage des appentis Place du 14 juillet dans l'attente de l'installation d'une ombrière photovoltaïque, le changement de menuiseries sur l'appartement communal à La Poste, l'enfouissement des réseaux Place du 14 Juillet, le remplacement de la chaudière à la mairie, la toiture du vieux four Route de Cublac, la fourniture des plaques de rue et de maisons.

En ce début d'année de nouveaux travaux sont ou vont être lancés : des voiries (aménagements de sécurité au Bourg de Mansac, Impasse des Clèdes, Bouscatel, Chamillac Haut), le renforcement du réseau d'éclairage public avec enfouissement début Rue Traversière et Rue de l'Ecole, la chaudière à l'école, la climatisation au secrétariat mairie, des travaux de peinture à l'école et le remplacement du mobilier d'une salle de classe, l'acquisition de 4 portables pilotes des TBI, la création de 2 columbariums individuels au Jardin des souvenirs, le remplacement du battant de cloche à l'église... L'acquisition d'un nouvel équipement est prévue pour tracter la balayeuse de voirie et qui permettra l'entretien des bas-côtés enherbés.

Les études sur le Plan d'Aménagement de Bourg à La Rivière se poursuivent après une 1^{ère} concertation avec les commerçants qui ont pu exprimer leurs attentes.

La réfection du pont à La Rue est prévue en 2022 car le bureau d'études Dejante retenu pour assister la commune fait état d'un délai incompressible pour les études de sol et le respect de La Police de l'Eau. Ces 2 dossiers soumis prioritairement à demande d'aide auprès de l'Etat n'ont pas été retenus.

Orange continue de développer la fibre sur les communes historiques de l'Agglo et fait état d'un pourcentage de prises éligibles de 67.72 % au 31 décembre 2020 sur notre commune.

La vie associative reprend doucement son cours : le club La Belle Epoque et son vide-grenier du 25 juillet, le yoga, la musique... Nous espérons tous retrouver notre vie sociale et tourner la page de cette pandémie à la COVID-19.

Je vous souhaite un bel été 2021.

Le Maire
Isabelle David



SOMMAIRE

- Informations utiles – P 2
- Les syndicats et les organismes – P 4
- Le point du Maire sur quelques dossiers – P 6
- Dossier – P 8
- Actualités – P 11
- Réfection des voiries – P 18
- Travaux et aménagements – P 19
- Action sociale – P 23
- Développement durable – P 24
- Ecole communale – P 25
- Comptes-rendus des conseils municipaux – P 26
- Compte administratif – P 33
- Compte-rendu du conseil municipal des enfants – P 34
- Nos partenaires – P 36
- La page des associations – P 43
- Etat civil

INFORMATIONS UTILES

URGENCES

Pompiers : le 18 ou le 05.55.74.25.06

SAMU, Urgences Médicales : le 15 ou le 112

Gendarmerie : le 17 ou le 05.55.85.31.98

Allô Enfance en Danger : le 119

Violences Femmes Infos : le 3919

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : le 114

SANTE & SOCIAL

Médecins : Dr Baudvin et Dr Salvete : 05.55.85.17.58

Pharmacie de La Rivière : 05.55.85.21.08

Cabinets infirmiers :

- Cabinet de la Place du 19 Mars 1962 : 05.55.85.39.01

- Cabinet Bru & Pourtanel (Av. Principale) : 06.76.82.52.81

Kinésithérapeute : 05.19.07.74.24

EHPAD Charles Gobert : 05.55.22.80.00

ICA Gérontologie-Autonomie : 05.55.87.81.79

Assistante Sociale : 05.19.07.82.66

CONTACTER LES SERVICES

Ecole-Garderie : 05.55.85.20.61

Accueil de loisirs : 05.55.74.37.15

Bibliothèque : 05.55.85.23.66

SAUR : 05.53.54.60.38

Mansac-Taxi : 06.85.80.18.79 ou 06.85.80.18.77

La Poste : 05.55.85.20.00

Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mardi	10h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mercredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Jeudi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Vendredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Samedi	09h00 – 12h00	

Levée du courrier : tous les jours à 12h00

Collecte des ordures ménagères :

Le lundi ou le jeudi selon le secteur.

Les bacs marron ou les sacs rouges sont à sortir la veille ou le matin selon l'heure de collecte.

Collecte des déchets recyclables :

Le lundi matin des semaines paires pour l'ensemble de la commune.

Les bacs ou les sacs jaunes sont à sortir la veille ou le matin selon l'heure de collecte.

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Mairie :

<http://www.mansac.correze.net/>

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56

- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

INFORMATIONS UTILES

TARIFS MUNICIPAUX 2021

SALLES MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE (rue de l'Usine)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location de la salle	300 €	570 €
Buffet	210 €	410 €
Associations	123 € (2 gratuités)	260 €
Professionnel	280 €	280 €
Vaisselle par personne	1.15 €/pers	1.15 €/pers
Cautions	300 €	300 €
SALLE « MILLE CLUB » (rue principale)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location	140 €	180 €
Cautions	200 €	200 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial	Journée repas + collation	Famille extérieure Suppl. jour	½ journée repas + collation	Famille extérieure Suppl ½ jour
0 à 370	8,05 €	5 €	4,25 €	2,50 €
370 à 585	8,75 €	5 €	4,60 €	2,50 €
586 à 805	9,50 €	5 €	4,95 €	2,50 €
806 à 1025	11,55 €	5 €	6,00 €	2,50 €
1026 à 1317	13,05 €	5 €	6,75 €	2,50 €
+ 1317	14,10 €	5 €	7,25 €	2,50 €

CANTINE ET GARDERIE

	Commune	Hors Commune
Cantine	2.55 €	3.05 €
Garderie matin	1.65 €	1.90 €
Garderie soir	1.95 €	2.20 €
Journée	2.65 €	3.30 €
Mercredi midi	0.65 €	1.00 €

GARDERIE PLUS (le mercredi de 9h à 17h)

Garderie matin ou après-midi (sans le repas)	Journée avec repas
QF 0 à 805 : 3€20 QF à partir de 806 : 5€20	QF 0 à 805 : 8€20 QF à partir de 806 : 12€20
Si repas : 2.55 € commune 3.05 € hors commune	

CIMETIERES

Concession perpétuelle	Colombarium	Cavernes
2.50 m ² : 130 €	15 ans : 330 €	15 ans : 280 €
5.00 m ² : 260 €	30 ans : 660 €	30 ans : 560 €

LES SYNDICATS ET LES ORGANISMES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LARCHE

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Larche est constitué de **11 communes**.

9 communes corréziennes :

- Brignac-la-Plaine
- Chartrier-Ferrière
- Chasteaux
- Cublac
- Larche
- Lissac-sur-Couze
- Mansac
- Saint-Cernin-de-Larche
- Saint-Pantaléon-de-Larche

auxquels s'ajoutent **2 communes de Dordogne :**

- La Feuillade
- Pazayac

Le Syndicat a pour compétence de gérer et moderniser la piscine et le gymnase implantés sur les communes de Larche et de La Feuillade.

Il participe également à l'entretien des espaces sportifs de plein air autour du gymnase ainsi qu'au financement d'activités sportives et culturelles pour les élèves du collège de Larche.

Au sein du Syndicat, chaque commune est représentée par 2 conseillers municipaux délégués et contribue financièrement selon :

- son potentiel fiscal,
- le nombre d'enfants originaires de la commune inscrits au Collège de Larche,
- la somme inscrite au budget annuel du Syndicat pour l'entretien des espaces et des bâtiments.

Pour la mandature 2020-2026, le Conseil d'Administration du Syndicat est placé **sous la présidence de Annie Martin** (Adjointe au Maire de Larche) **et la vice-présidence de Sylvie Lorenzon** (Maire de Saint-Cernin-de-Larche), Daniel Baril (Maire de La Feuillade), Alain Dousseau (Adjoint au Maire de Brignac-la-Plaine), Alain Lapacherie (Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche).

Les délégués pour notre commune sont :

- Elisabeth Vecchi et Vincent Chevalier (titulaires)
- Sonia Goudour et François Barras (suppléants)



LES SYNDICATS ET LES ORGANISMES

SYNDICAT D'ETUDES DU BASSIN DE BRIVE (SEBB)

LE SYNDICAT D'ETUDES DU BASSIN DE BRIVE (SEBB)

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Maître d'ouvrage du SCOT

Président : Christian PRADAYROL, élu de Brive

Délégués commune de Mansac : Isabelle DAVID (titulaire)

Jean-Pierre BOST (suppléant)

Le SCOT

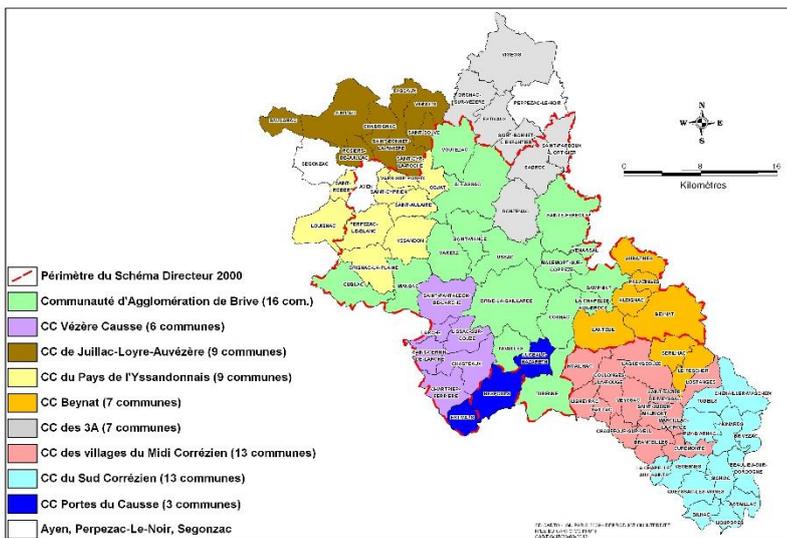
Schéma de Cohérence Territoriale

Loi SRU 2000

Solidarité et Renouvellement Urbains

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il devient la règle locale supérieure et doivent être compatibles les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.), les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat (P.L.H.), les plans de déplacements urbains (P.D.U.), les schémas de développement commercial (S.D.C.)...



Article L121-1 du Code de l'Urbanisme – Les SCOT, PLU et cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable :

1) L'équilibre entre :

- le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables
- les besoins en matière de mobilité

2) La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de villes

3) La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile

4) La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

ADRESSAGE : La commune a réalisé une procédure d'adressage de rues et de numérotations de maisons dans l'optique de l'arrivée de la fibre, pour faciliter l'accès des secours et des livraisons. Le prestataire La Poste avait été retenu pour mener à bien cette opération. Le contexte sanitaire n'a pas permis la consultation de la population prévue. Pour éviter tout désagrément, il a été décidé de préserver au maximum l'existant (noms des rues, numéros de maisons). Le système numérique a été gardé sur les centres bourgs, le système métrique sur les zones moins denses (d'où des numéros à 3 ou 4 chiffres représentant la distance entre le début de la rue et l'habitation concernée).

Le tableau des rues a été validé au conseil municipal du 17 décembre et la consultation des entreprises a été lancée en février pour l'acquisition des plaques et numéros de maisons. La date de livraison annoncée par l'entreprise Alec-Lacroix est fixée à mi-juillet. **Rappel** : les papiers d'identité restent valides (carte d'identité, passeport, permis de conduire). Il suffit de signaler son changement d'adresse aux organismes tels que CAF, EDF, Gaz, CPAM... en allant sur le site www.service-public.fr ou en utilisant un carton de changement d'adresse à retirer en mairie. Pour la carte grise, la demande est à effectuer sur le site ants.gouv.fr et la préfecture vous délivrera une adresse à coller sur votre carte grise. Tout ceci est gratuit.

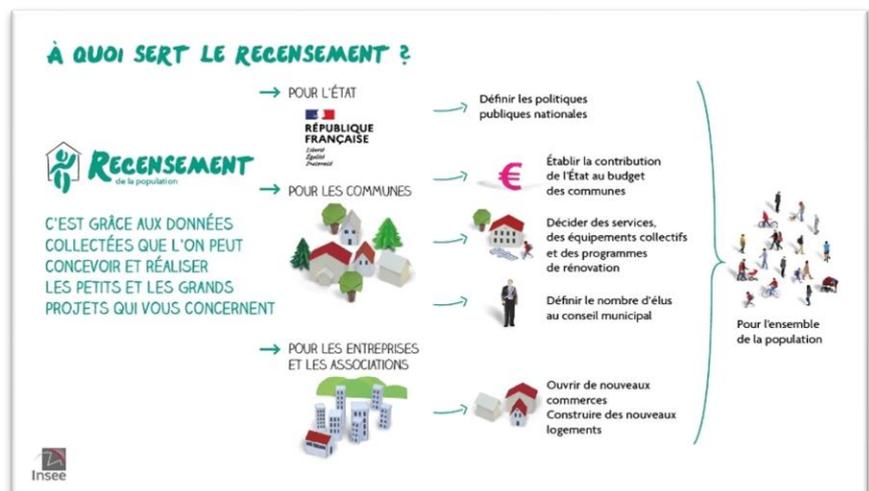
PAB : Le projet d'aménagement d'espaces publics Rue Principale à La Rivière de Mansac a pour objectifs de **maintenir l'attractivité** de notre commune, de **conforter les commerces**, **d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des usagers**, d'opérer un **embellissement du cœur économique** de notre commune. Le bureau d'études Dejante a fait une proposition d'aménagement. Dans un premier temps, les commerçants ont été invités à venir faire part de leurs attentes. Ce projet fait intervenir différents organismes : Conseil Départemental (voirie), Agglo de Brive (réseau Assainissement et Eau), Saur, Syndicat d'électrification, Orange, SNCF (passage à niveau). Les demandes de subventions ont dû être anticipées : contractualisation triennale avec le Département, Etat, Agglo de Brive. De prochaines réunions de travail sont prévues pour obtenir un planning précis des travaux notamment sur les réseaux comportant des désagréments éventuels à minimiser (tranchées, coupure de voirie ou alternat par feux...). Ces travaux doivent se faire par tranche pour des raisons budgétaires.

OMBRIERE PHOTOVOLTAÏQUE : Le désamiantage des appentis place du 14 juillet a été réalisé par la société DECUTIS en ce 1^{er} semestre. Une ombrière photovoltaïque est prévue au fond de cette place pour accueillir les **manifestations communales**. Le permis de construire est en passe d'être déposé auprès de la Mairie par l'entreprise qui finance cet équipement.

RECENSEMENT DE POPULATION :

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, le recensement INSEE prévu au 1^{er} semestre 2021 a été reporté à 2022. En 2018, la population légale de Mansac était de 1464 habitants (source INSEE).

www.le-recensement-et-moi.fr



LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

MAISON FRANCE SERVICES : La MSAP (Maison de Services Au Public) à La Rivière de Mansac, portée par La Poste, a été labellisée début avril « Maisons France Services ».

La mise en place du réseau "**France Services**" a pour but de rapprocher le service public des usagers, d'améliorer sa convivialité en s'appuyant notamment sur Internet, tout en garantissant sa qualité quel que soit le lieu en France. L'objectif est que chaque citoyen puisse avoir accès à une "**France services**" à moins de 30 minutes de son domicile, que les structures soient capables de renseigner et d'aider tout citoyen y compris ceux qui seraient peu autonomes face à l'outil numérique et/ou pour effectuer leurs démarches administratives. Les "**France Services**" et **MSAP** sont financées par la commune, la Poste ou le Département et par l'État. Pour être labellisée "**France Services**", elle doit proposer au sein d'un guichet unique les services d'au moins 9 partenaires nationaux (CAF, Ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques, caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi et La Poste). 2 personnes doivent accueillir les usagers et être en capacité de répondre à leurs demandes.

En Corrèze, 10 structures ont été labellisées à ce jour FRANCE SERVICES : Ayen, Brive (quartier de Tujac), Bugeat, Corrèze, Saint-Ybard, Chamberet, Vignols, Perpezac-le-Noir, Mansac, Marcillac-la-Croisille.

PLACE DU 19 MARS – ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET FRANCE TELECOM (FT) : Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de la FDEE (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie) ont permis **d'améliorer le réseau pluvial** en profitant des ouvertures de tranchées, **d'embellir cette place par l'effacement des lignes aériennes et la mise en place de candélabres modernes avec des lampes aux normes actuelles**. A la demande des associations, un coffret dit « forain » sera mis en place pour les branchements lors des manifestations communales. La FDEE a proposé le renforcement de son réseau sur le début de la Rue Traversière et de la Rue de l'Ecole et un enfouissement sera fait en parallèle. Les candélabres seront en harmonie avec ceux positionnés à l'occasion de l'aménagement Rue Principale. L'entreprise Miane et Vinatier réalise ces travaux sur le réseau EP et FT. La FDEE finance ces travaux à hauteur de 50%.

PLU : La révision générale de PLU suit son cours. Le groupe de travail composé d'élus s'est réuni régulièrement depuis plusieurs mois. N'ayant pu organiser la réunion publique prévue, le bureau d'études UrbaDoc a proposé une journée et demi de rendez-vous individuels. La période d'enquête publique **permettra à chacun de venir voir le document graphique notamment et de faire ses remarques**. La procédure se poursuit par la rédaction du règlement écrit. Du temps est encore laissé aux propriétaires de parcelles urbanisables à risque d'un classement en zone Naturelle ou Agricole pour trouver des acquéreurs potentiels.

VOIRIE RUE DES CITES : La création de trottoirs et la réfection de voirie ont été confiées à l'entreprise SIORAT en date du 28 août. Le confinement et la mise en place tardive des conseils municipaux à fin mai ont retardé le fonctionnement normal des collectivités. Ces travaux se sont trouvés repoussés dans le temps. L'entreprise PIGNOT mandatée par l'Agglo a réalisé en préalable **la rénovation du réseau d'assainissement collectif**. Seul un tronçon de rue a été retenu dans l'attente de la fin de la procédure d'acquisition des voiries sur la copropriété des Cités Ouvrières qui s'est avérée complexe. La continuité des travaux sur la Rue des Cités sera à envisager à l'issue de cette procédure en cours de finalisation.

DOSSIER

LES TRANSPORTS A MANSAC

Transport ferroviaire

Depuis fin 2020, la **SNCF**, en partenariat avec la **Région**, a développé le réseau TER en Nouvelle-Aquitaine. La gare de Mansac, située sur la ligne Bordeaux-Ussel est desservie plusieurs fois par jour. Vous pouvez, ainsi, vous rendre à Terrasson, à Périgueux, à Bordeaux mais aussi à Brive, à Tulle, à Ussel...



Horaires des trains en gare de La Rivière de Mansac

Trajets, horaires : www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

DANS LE SENS USSEL - BORDEAUX

Arrêts à La Rivière de Mansac

Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et fêtes
06h34	06h 48	
07h55	09h12	09h12
13h08	13h09	11h40
16h17		14h47
18h26	18h26	18h26
19h47		19h47

DANS LE SENS BORDEAUX - USSEL

Arrêts à La Rivière de Mansac

Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et fêtes
06h58	07h36	
08h22		10h34
13h36	13h36	13h36
17h50	16h48	16h47
18h56	18h56	18h56
21h58		

Transport à la demande



Libéo est le nom générique du réseau de transport de l'**Agglo de Brive**.

L'exploitation de ces services est réalisée par la **société Transdev Brive** pour le compte de l'Agglo, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le réseau de transport à la demande « **Libéo à la Demande** » propose des services qui desservent les communes périurbaines. Ils fonctionnent 2 jours par semaine (le mardi et le samedi pour la commune de Mansac), à raison d'un aller/retour quotidien.

Mansac - Brive (ligne 5)

Départ Place du 11 novembre à Mansac et Place du 8 mai à La Rivière

Vers Brive	Mardi - Samedi
Prise en charge possible (voir carte) : BRIGNAC-LA-PLAINE / CUBLAC / LOUIGNAC / PERPEZAC-LE-BLANC / YSSANDON / MANSAC	08:15 - 8:35
MANSAC - Place du 11 novembre	08:45
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE - Gumond	08:50
BRIVE - C.C. Ouest	09:00
BRIVE - Place du 14 juillet	09:10

Vers Mansac	Mardi - Samedi
BRIVE - Place du 14 juillet	12:00
BRIVE - C.C. Ouest	12:10
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE - Gumond	12:20
MANSAC - Place du 11 novembre	12:25
Dépose possible (voir carte) : BRIGNAC-LA-PLAINE / CUBLAC / LOUIGNAC / PERPEZAC-LE-BLANC / YSSANDON / MANSAC	12:35 - 12:55

Réservation : 05.55.74.20.13 (tapez 3) ou www.libeo-brive.fr

DOSSIER

LES TRANSPORTS A MANSAC

Transport des personnes à mobilité réduite



« Libéo Accessible » est un service de transport public au profit des **personnes à mobilité réduite** ne pouvant pas utiliser les bus affectés au réseau de transport classique.

Un conducteur professionnel vous accompagne du lieu de prise en charge convenu avec l'agent au moment de la réservation au lieu de destination souhaité, en voiture ou, si besoin, avec des véhicules spécialement adaptés. Pour accéder au service vous devez préalablement être inscrit. La prise en charge du service est valable 2 ans à compter de la date d'inscription.

« Libéo Accessible » permet à ses adhérents d'effectuer un déplacement dont l'origine et la destination sont situées sur les 48 communes de l'Agglo. Ce service fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 (sauf jours fériés) et permet à chaque adhérent de bénéficier de **16 déplacements maximum par mois**. La tarification est de 1 € par trajet effectué d'un arrêt de bus à un autre arrêt de bus non accessible. Pour tout déplacement sur ce service dont la prise en charge ne s'effectue pas à un arrêt de bus, un supplément de 1 € sera appliqué par trajet (soit un coût total de 2 € par trajet).

Réservation Libéo Accessible : 05.55.74.20.13 ou www.libeo-brive.fr

Réseau Libéo scolaire



À compter de la **rentrée de septembre 2021**, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive exerce de plein droit la **compétence Transport Scolaire** à l'intérieur de son territoire. La CABB est constituée de **48 communes** : *Allassac, Ayen, Brignac la Plaine, Brive la Gaillarde, Chabrignac, Charrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Dampniat, Donzenac,*

*Estivals, Estivaux, Jugeals Nazareth, La Chapelle aux Brocs, Juillac, Larche, Lascaux, Lissac sur Couze, Louignac, Malemort, **Mansac**, Noailles, Nespouls, Objat, Perpezac le Blanc, Rosiers de Juillac, Sadroc, Saint Aulaire, Saint Bonnet la Rivière, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Cernin de Larche, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Saint Pantaléon de Larche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Sainte Féréole, Segonzac, Turenne, Ussac, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon.*

Le transport scolaire a pour objectif de faciliter les déplacements de l'élève entre l'arrêt le plus proche de son domicile et l'établissement où il est scolarisé.

Le Transport scolaire de la CABB dessert **64 écoles primaires et maternelles, 11 collèges et 7 lycées**.

Pour emprunter le réseau de transport scolaire, l'élève doit être en possession d'un titre de transport et doit être domicilié sur le territoire de la communauté d'Agglomération du bassin de Brive (à au moins 1 km de l'établissement scolaire où il est inscrit), quel que soit son statut (externe, demi-pensionnaire, interne).

Inscriptions : www.agglodebrive.fr

Infos et contacts : Tél : 05.55.74.99.27

Mail : transportscolaire@agglodebrive.fr

DOSSIER

LES TRANSPORTS A MANSAC

Transport à la carte avec l'ICA



L'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Saint Pantaléon de Larche, **présidée par Madame Dominique Borderolle**, (adhésion de 10€ par an) propose deux trajets par mois et par personne pour un tarif de 10€ aller-retour en partenariat avec Taxi CAPRON.

Réservation auprès du prestataire 48 heures à l'avance au 06.03.28.66.40

Contact : Instance de Coordination 05.55.87.81.79 ou instancelarche@bbox.fr

Transport en taxi

Mansac-Taxi assurent **les transports toutes distances, 7j/7 et 24h/24**, le transport conventionné et l'accompagnement des malades pour les démarches administratives, à bord de véhicules climatisés et confortables.

Contact : 05.55.84.23.32 ou 06.85.80.18.77 Mail : massiasmi@wanadoo.fr



Covoiturage

Economique, écologique et convivial, le covoiturage se développe car il répond aux enjeux du développement durable et de la transition énergétique. Cette pratique est bénéfique à de nombreux égards : accès à la mobilité pour tous, réduction de la circulation et des embouteillages, limitation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants...

La place du 14 juillet, à La Rivière de Mansac, accueille un espace dédié au covoiturage.



Vélos électriques



L'agglo de Brive relance pour 2021 **l'aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique.**

Aide de 30% dans la limite de 200 € TTC.

Le vélo ne doit pas être acheté avant d'avoir reçu le chèque Vélo Electrique (à retirer dans les locaux de l'Agglo de Brive).

Renseignements et inscription : Agglo de Brive 05.55.74.10.00

ACTUALITES

Cérémonies

Selon les consignes de l'Etat et compte-tenu du contexte sanitaire, le public n'a pas pu assister aux cérémonies du 19 mars et du 8 mai.

Des élus accompagnés du Président de la FNACA ont déposé **une gerbe aux monuments aux morts de Mansac, de La Rivière et à la stèle de La Borderie.**

Comme chaque année, **l'ANACR a offert un bouquet** pour honorer la mémoire des disparus de la seconde guerre mondiale.



ACTUALITES

Opération de dépistage Covid-19



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
ARS Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Opération de **DÉPISTAGE COVID-19**

- > GRATUIT
- > OUVERT À TOUS
- > INFOS et CONSEILS (conduites à tenir, isolement...)

PENSEZ À PORTER
Masque • Pièce d'identité • Carte vitale

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Lundi 17 Mai 2021
La Rivière de Mansac
Salle Polyvalente
15 Bis rue de l'Usine La Rivière de Mansac
de 9h00 à 16h30 sans interruption
Sans Rendez-vous

PROTECTION CIVILE
AIDER - SECOURIR - FORMER

Sous l'égide de la **Préfecture de Nouvelle-Aquitaine**, de l'**Agence Régionale de santé (ARS)** et après accord de la **municipalité**, une opération de dépistage Covid-19 a été organisée le lundi 17 mai à la salle polyvalente de La Rivière de Mansac.

Plusieurs tests ont été réalisés entre 9H00 et 16H30.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient les membres de la **protection civile** pour leur engagement et leur professionnalisme.



Paieiment de proximité

Depuis le 1er mars, le café-tabac Lespérance situé à La Rivière de Mansac est **agréé « Paiement de proximité »**.

Vous pouvez régler sur place cantine scolaire, garderie, crèche, amendes, impôts sur le revenu.



3 types de paiement concernés :

- Impôts
- Amendes
- Factures de service public local

Limite de paiement :

- Impôts : maximum 300 € par carte bancaire ou en espèces
- Amendes ou factures locales : 300 € en espèces, pas de limite par carte bancaire

ACTUALITES

France Services

Afin d'offrir un accès aux services publics à toute la population, l'État a décidé de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par la Poste.

Depuis le 1er avril 2021, la Maison des Services au Public de la commune de Mansac a été labellisée France Services.

Un guichet unique de proximité

La France Services de Mansac vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements. Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour des démarches facilitées

Vous pourrez créer, par exemple, votre compte ameli et y accéder, suivre l'état de vos remboursements et paiements (indemnités journalières, pension d'invalidité...), demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières, remplir un formulaire, signaler un changement de situation ou encore effectuer vos démarches en ligne auprès de la préfecture (permis de conduire, carte grise notamment).

Avec un accès à Internet et un équipement bureautique complet

Grâce à un accès à Internet et à un équipement bureautique, mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, un ordinateur, une webcam, une tablette, une imprimante et un scanner, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin. Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner, dans vos démarches administratives en ligne.



LA POSTE

23 rue Principale 19520 Mansac

HORAIRES D'OUVERTURE

Lu Me Je Ve : 09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

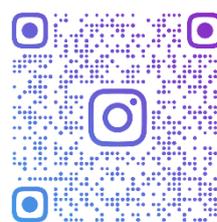
Mardi : 10h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h00 - 12h00



Si vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous au 05 55 41 00 61

La commune de Mansac présente sur Instagram



MAIRIE_DE_MANSAC

Flashez ce code pour rejoindre notre page
Instagram depuis votre mobile

https://www.instagram.com/mairie_de_mansac/

ACTUALITES

Concours fleurissement 2021 – maisons, jardins et espaces publics

Le Conseil Municipal des Enfants organise chaque année un concours de fleurissement.

Tous les habitants de la commune qui souhaitent y participer dans la **catégorie Maisons et Jardins** doivent faire parvenir leur photo à la Mairie. Le CME effectuera un classement des fleurissements soumis et désignera le gagnant. Il en sera de même pour le concours **Illuminations de Noël**. Des récompenses seront remises par les enfants du CME à l'occasion d'une petite cérémonie début 2022.



Pour participer au concours fleurissement, merci d'envoyer vos photographies avant le 30 septembre à la Mairie.

Crue

La commune de Mansac est susceptible d'être exposée au risque d'inondation. Il appartient au Maire de prévoir, organiser, structurer l'action communale en cas de réalisation de ce risque, pour sauvegarder la population, assurer sécurité et salubrité publique, en limiter les conséquences potentielles. Dans ce sens la commune de Mansac a réalisé **un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** actualisé au 16.11.2020 et transmis à l'Etat. **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est consultable sur le site Internet de la commune.



Lors de la crue de la Vézère en février 2021, les personnes habitant dans la zone immédiatement à risque ont été alertées, l'évolution de la crue a été suivie sur le site www.vigicrues.gouv.fr par la Municipalité, quelques lits de camp prêtés par la commune de Terrasson ont été installés à la salle polyvalente pour une éventuelle évacuation des quelques habitants situés dans la zone touchée.

La commune a reçu à l'occasion la visite de **France 3 Pays de Corrèze** venue relayer l'information et obtenir quelques images de l'ampleur de la crue au niveau du Pont du Gour à La Rivière de Mansac.



ACTUALITES

Une Mansacoise à l'honneur

Camille Dupuy, jeune Mansacoise, a obtenu la médaille d'or département et or région lors du concours **du Meilleur Apprenti de France 2021 spécialité Chocolatier**.

Félicitations Camille !!!!!



Crédits photos : Meilleurs Ouvriers de France de Corrèze

Une entreprise Mansacoise à la une



L'entreprise **Bernier service**, installée sur le **parc industriel à La Rivière**, est le **leader français** du reconditionnement, de la maintenance et de l'hygiène des parcs de chariots en libre-service.

François Bernier, le dirigeant de l'entreprise, a répondu aux journalistes du journal La Montagne qui lui a consacré un article dans la rubrique Economie le 21 avril 2021.

Vous pouvez consulter l'article de presse à partir du lien suivant :

[Un patron corrzien, François Bernier, est le roi des chariots de supermarché en France - Brive-la-Gaillarde \(19100\) \(lamontagne.fr\)](https://www.lamontagne.fr/19100/un-patron-corrzien-francois-bernier-est-le-roi-des-chariots-de-supermarche-en-france-brive-la-gaillarde-19100)



Site Internet : <http://www.bernier-service.com>

ACTUALITES

Témoignages de commerçants contraints à la fermeture durant la crise sanitaire

Des commerçants installés à La Rivière de Mansac nous font part des difficultés rencontrées lors des différents confinements et de leurs espoirs en période de reprise de l'activité économique.



Gontrand (Atelier coiffure)

« Le 1^{er} confinement (mars 2020) a été difficile à vivre car il n'y a pas eu d'anticipation possible. C'était un peu **l'inconnu et les aides ont été longues à se mettre en place.**

A la réouverture en mai, l'activité est repartie « plein pot ». J'ai eu la chance d'être bien accompagné à ce moment-là par la chambre des métiers et la fédération de la coiffure. **Nous avons mis en place un protocole** (plus de lecture, utilisation de peignoirs jetables, ...). Ce protocole a été difficilement accepté par la clientèle, notamment en raison de la hausse des prix demandée par la fédération de la coiffure. Le coût supplémentaire demandé aux clients servait à alimenter un fonds de soutien permettant l'achat mutualisé du matériel supplémentaire lié au protocole (peignoirs, gel, ...).

Le 2^{ème} confinement (octobre 2020) a été plus facile à vivre car l'expérience du 1^{er} nous a aidés à mieux appréhender les choses. Puis le classement des métiers de la coiffure en catégorie « **métier essentiel** » nous a permis d'éviter la fermeture lors du 3^{ème} confinement.

Je dirai que la reprise après le 2^{ème} confinement a modifié notre façon de travailler notamment avec le couvre-feu qui nous a fait **modifier nos horaires** avec une ouverture entre 12h et 14h. Je note également des modifications dans les habitudes de la clientèle.

Globalement, même si bien évidemment comme la plupart de mes collègues, j'aurais préféré pouvoir continuer à travailler, je dirai que j'ai été plutôt bien accompagné et soutenu par les collectivités. Que ce soit l'Etat, la chambre des métiers ou la fédération de la coiffure. »



Nathalie (Relais de JYM)

« Nous avons démarré notre activité en juin 2020. Donc nous n'avons pas subi de plein fouet le 1^{er} confinement. Au moment du 2^{ème} confinement, nous avons fait le choix de maintenir l'activité en proposant de la vente à emporter avec une offre de **plats cuisinés le midi et une formule « snacking » pour les soirs.** Même s'il s'agit d'un mode de restauration difficile à mettre en place, nous avons plutôt « bien marché ».

Malheureusement l'instauration du 3^{ème} confinement et notamment la mise en place du couvre-feu à 18h ne nous permettait **plus d'assurer la pérennité du restaurant** et nous avons donc fait le choix au mois de mars 2021 de **suspendre l'activité en attendant la levée des restrictions.**

Pendant la période de fermeture, nous avons choisi **d'investir les aides de l'Etat** non utilisées. Il n'était pas question pour nous de nous constituer une réserve financière grâce aux aides publiques. C'est pourquoi, nous avons entrepris la **réalisation d'une terrasse couverte** et sécurisée à l'arrière du restaurant. Nous avons également investi dans du mobilier. Cette terrasse nous permet depuis le 09 juin (date de notre réouverture) d'accueillir **20 personnes supplémentaires** et ainsi de porter notre capacité d'accueil à 40 personnes le midi. Ce qui est encourageant, c'est qu'avant même la réouverture, nous avons déjà des réservations.

Dans les semaines et mois à venir, nous prévoyons **d'embaucher un cuisinier et une serveuse.** Nous allons également **changer notre formule** en proposant des plats à la carte pour les week-ends, du « snacking » pour les soirs mais tout en gardant **les menus ouvriers** pour les midis en semaine. Nous envisageons également **d'ouvrir un point relais** pour l'envoi et la réception de colis. »

ACTUALITES

Témoignages de commerçants contraints à la fermeture durant la crise sanitaire



Fatima (Actif coiffure)

« Le 1^{er} confinement ! Très compliqué à vivre. Il a fallu fermer du jour au lendemain. Il n'y a eu **aucune anticipation possible**. Le versement des aides a été long et à ce moment-là, elles n'étaient clairement pas à la hauteur de la perte occasionnée par la fermeture totale. A la reprise, en mai 2020, nous avons bien travaillé. Mais nous ne pouvons pas dire que l'on ait retrouvé un **niveau d'activité « normale »** avec notamment beaucoup de mariages et autres festivités repoussés. Le 2^{ème} confinement en octobre a lui été beaucoup plus simple à gérer. Nous étions mieux préparés et plus dans l'inconnu. L'Etat a également beaucoup mieux indemnisé cette période de fermeture avec **des aides plus importantes** qui ont été versées rapidement. Pour le 3^{ème} confinement, **étant considéré comme un « métier essentiel »**, nous n'avons pas eu à fermer le salon mais l'instauration du **couvre-feu** à 18h nous a quand même bien impactés. Des clients qui avaient l'habitude de venir se faire coiffer après le travail ne sont plus venus ce qui a entraîné une forte baisse d'activité. Avec le recul, même si le contact avec les clients et le fait d'exercer mon métier fait du bien au moral, je me demande si d'un point de vue financier (et c'est malheureux à dire), il n'aurait pas mieux valu que nous restions fermés lors de ce 3^{ème} confinement. Pour la suite, j'espère que le plus dur est derrière nous. Avec **l'arrivée de l'été et la saison des mariages**, je sens que l'activité a tendance à repartir. »



Nelinho (Restaurant Nelinho)

« Les fermetures dues aux différents confinements ont été très difficiles à vivre. Nous avons décidé de mettre en place **une formule de plats à emporter** pour essayer de limiter les pertes malgré le fait que nous ayons été bien aidés par l'Etat. Même si cela nous a permis de **garder le contact avec nos clients** et de continuer à faire notre métier, finalement, cela n'a pas très bien marché car les gens ne sortaient pas beaucoup. Le couvre-feu n'a pas non plus arrangé les choses. Depuis la reprise, nous avons **beaucoup de couverts le midi en semaine** mais c'est encore un peu compliqué les soirs et le week-end. Les gens sont encore inquiets. **Notre soirée "sardines" pour le match France-Portugal a été un succès.** Comme nous en avons le projet avant le Covid, nous prévoyons d'autres repas à thème dans l'avenir. En espérant que le pire soit passé !»

DERNIERE MINUTE

Sous l'égide du Ministère de la culture, un dispositif « pass Culture » est proposé aux jeunes de 18 ans. Il prend la forme d'un crédit de 300 euros utilisable durant 24 mois pour réserver dans des lieux culturels (concerts, théâtres, musées...), pour effectuer des achats (livres, BD, CD), pour s'abonner à des cours de musique ou à des offres numériques. Application à télécharger et inscription : <https://pass.culture.fr/>



REFECTION DES VOIRIES

Le programme annuel de voirie 2020 a pris fin avec la réalisation de l'aménagement d'une partie de la **Rue des Cités** par l'entreprise Siorat. Le confinement au 1er semestre 2020 a décalé dans le temps certaines opérations, de même que **l'Agglo de Brive** qui a dû préalablement **remplacer ses réseaux Assainissement et Eau** sur l'ensemble de la rue. Ces travaux de compétences communautaires ont été confiés à l'entreprise Pignot.

Pour la partie **voirie et trottoirs**, la commune avait retenu l'offre de l'entreprise Siorat dans sa variante avec enrobé. Des raccordements en matière de pluvial ont pu être mis en conformité et ont entraîné un surcoût.

Cet aménagement, sur ce tronçon de voie communale nouvellement nommée « **Rue des Hortensias** », améliore la **sécurité des usagers par la création de trottoirs avec une technologie de « trottoirs moulés »**. La procédure d'acquisition des voies qui desservent les « maisons d'usine » en copropriété dites « Cités Ouvrières » est en cours d'achèvement. La poursuite de cet aménagement pourra alors être envisagée. Le coût total de cette opération s'élève à 91 062,48 TTC (non compris les études Corrèze Ingénierie) avec 40 % de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'État et de 25% plafonné à 20€ par habitant du Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo du Bassin de Brive.



5 maisons, qui déversaient les eaux pluviales dans le fossé, ont été raccordées au réseau.



Les bordures sont coulées et posées. Elles sèchent en 12 heures.



La réception des travaux a eu lieu le 8 avril en présence de Madame le Maire, accompagnée d'élus et de M. Pierru représentant l'entreprise Siorat.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Désamiantage

Le désamiantage des appentis situés Place du 14 juillet a eu lieu au mois de mai. Différentes zones ont été mises en place : zone de chantier, zone de nettoyage et de décontamination, zone de stockage des déchets. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Decutis.



Effondrement d'un chemin communal

Suite à l'effondrement d'un passage sur un chemin près de l'EHPAD Charles GOBERT, empêchant les agriculteurs d'accéder à leurs parcelles, les agents municipaux ont procédé à un empierrement et la stabilisation de la berge.



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

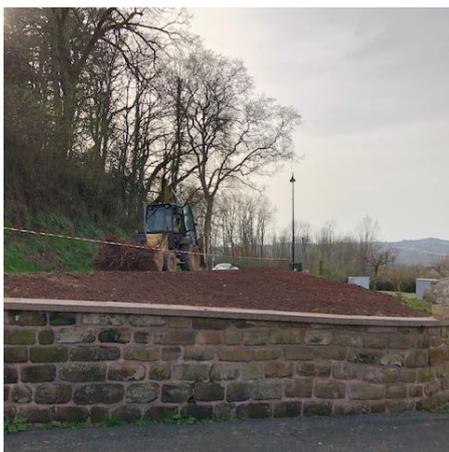
Enfouissement

Sous l'égide de la **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)**, les travaux de génie civil ont été réalisés sur la Place du 19 mars par l'entreprise Miane et Vinatier. La dissimulation des réseaux France Télécom et Enedis est prévue cet été. La pose des **nouveaux candélabres** se fera simultanément. Les poteaux béton et bois vont être supprimés.



Fleurissement

Les arbustes sur le **talus devant la Mairie** ont été arrachés et replantés Place du 14 juillet et au mille-club. De la terre végétale a été rajoutée sur le rond-point, Route de Larche.



Sous la responsabilité de **Patrick TENEZE, agent communal**, la municipalité a diversifié le fleurissement des rues de la commune (jardinières et suspensions).



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Réaménagement du rond-point Route de Larche

Depuis plusieurs années, il était envisagé de réaménager le rond-point route de Larche. Il était devenu **très fourni et difficile d'entretien, jamais net et peu coloré.**

L'objectif de ce nouvel aménagement était de **créer un espace plus propre avec une simple pelouse, un arbre et quelques arbustes ou fleurs.** La proposition faite par les agents espaces verts a été retenue. Toutes les plantes enlevées ont été **replantées à Mansac**, dans la continuité de la haie **Place du 14 juillet, au Mille-Club** et les **2 cèpes en bois** fabriqués par François Valente seront mis à la **garenne** à proximité des stades. **Un olivier** a été positionné en son centre, **des jardinières** ont été réalisées par l'entreprise locale CRC Industrie (Thierry Gimeno), **des fleurs** y ont été placées et une **pelouse semée.** **Un système facilitant l'arrosage avec l'eau du puits communal a été créé par les agents.** Sont envisagées à terme des fleurs vivaces et **économiques en eau.** Cet aménagement a nécessité l'implication et **un gros travail de la part des agents communaux.** Selon certains habitants, il serait **plus chatoyant** et aussi **plus sécuritaire** par la visibilité retrouvée.



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Travaux divers



Changement d'huisseries dans l'appartement communal au-dessus de La Poste.



Nettoyage et entretien des abords de la chapelle.



Les agents ont utilisé 6 bennes d'enrobé à froid. Une prochaine campagne de rebouchage sera nécessaire.



Entretien et curage des fossés.



Eboulement RD133E au lieu-dit « Le Chaliroux »

Suite aux intempéries de début d'année, un éboulement important a eu lieu sur la RD133E, **obstruant la moitié de la Route Départementale**. Le Conseil Départemental a été rapidement informé de cette situation. Ses services ont dû intervenir sur de nombreux éboulements de terrain en Corrèze. Il a fallu attendre le lancement d'un marché et son attribution qui a lieu fin mai. **L'entreprise Pignot**, retenue, a réalisé ces travaux en 3 jours mi-juin. Un enrochement de pied de talus a été réalisé avec des **matériaux recyclés** issus de son site **Pignot Revalorisation** situé au Jarry.

ACTION SOCIALE

Mansac, ville aidante Alzheimer



Le jeudi 18 mars, la commune de Mansac en la personne de son Maire, Isabelle David, a signé la charte d'engagements réciproques « Ville aidante Alzheimer » en présence de M. Roumazeille représentant France Alzheimer Corrèze.

1,2 millions de personnes sont atteintes par cette maladie et voient leurs facultés altérées réduisant peu à peu l'autonomie de la personne. Le rôle des aidants est majeur.

Les 3 axes de la charte sont : **l'orientation, l'inclusion et la sensibilisation.**

La commune de Mansac s'engage donc à mener une ou des actions qui peuvent prendre la forme de groupes de paroles, formations, conférences, ciné-débat, d'activités comme les cafés mémoire, cafés papotages, art thérapie, musicothérapie, atelier mémoire, hortithérapie (jardinage), équithérapie, sophrologie mais aussi des haltes répit, des séjours vacances.

Une première action organisée en lien avec la commune de Mansac pourrait être une formation d'aide aux aidants. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 05.55.85.21.54.

France Alzheimer Corrèze 50 rue colonel Vaujour 19100 Brive
Accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
Accueil téléphonique : 05 55 17 70 76

Mission Locale Arrondissement de Brive



CANTON DE SAINT PANTALEON
Bilan 2020

La Mission Locale de l'Arrondissement de Brive agit **au cœur de nos territoires** et s'emploie au quotidien à renforcer son action qui mène chaque jeune à une **insertion professionnelle et sociale réussie.**

De nombreux dispositifs ont été consolidés et répondent en partie aux problématiques de la jeunesse :

- **Le Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)**
- **La Garantie Jeunes** : droit ouvert pour les jeunes en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en études (NEET)
- **Le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi**

Des rendez-vous ont lieu régulièrement à l'annexe mairie.

**Mission Locale
de l'Arrondissement de Brive
8, Avenue André Jalinat
19100 Brive
05.55.17.73.00
contact@missionlocalebrive.fr**

Offre Internet

Certains opérateurs proposent des offres Internet **à bas prix pour les personnes à faibles revenus.** Pour connaître les conditions d'éligibilité, n'hésitez pas à contacter votre opérateur.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Eco-marche citoyenne



Une éco-marche, organisée par le Comité de Pilotage Agenda 21, s'est tenue le 10 avril 2021.

Elle a réuni 12 personnes réparties sur 2 circuits et a permis de collecter plus de **600 litres de déchets** dont près de 160 cannettes.

Décharge sauvage de pneus



2 ou 3 décharges sauvages de pneus avaient été identifiées sur la commune au mois de mars. Les 4 agents municipaux ont, sur une journée entière, collecté, nettoyé et conditionné près de **230 pneus**. Ces pneus ont été recyclés selon la filière normale.



Malheureusement, des pneus sont à nouveau abandonnés aux mêmes endroits.

Collecte des textiles

Ne jetez pas vos chaussures ou vêtements trop petits à la poubelle. Glissez-les plutôt dans un **conteneur du Relais installé dans chaque déchèterie du SIRTOM**.

Quelques consignes à respecter :

- Utiliser des sacs de 30 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs.
- Donner si possible des vêtements propres et secs.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs au sol car ils risquent d'être volés ou abîmés.



Enquête sur les jardins familiaux et/ou partagés



La municipalité et le Comité Agenda 21 envisagent la création de jardins familiaux et/ou partagés sur un terrain communal à La Rivière.

Cette **initiative** pourrait favoriser les échanges, la créativité, les rencontres et la solidarité entre les générations et les habitants de la commune.

**Si ce projet vous intéresse, merci de contacter la mairie :
05-55-85-21-54 ou mairie.mansac@orange.fr**

ECOLE COMMUNALE

RENTREE 2021

128 enfants inscrits pour la rentrée (non compris 8 enfants du voyage)

Départ de Madame Chaussade (grande section de maternelle) pour Noailles

Arrivée de Madame Alibert (grande section de maternelle) venant de Lissac

Maintien de la décharge de Madame Leroy, par Madame Vergnaud

LES GRENIERS DE L'ECOLE



Les 13 et 14 avril 2021, trois salariés de **La Ressourcerie Gaillarde** ont accompli un gros travail de nettoyage des greniers de l'école. Au fil du temps, cartons, tables, chaises cassées... s'étaient entassés. Nous avons, cependant, conservé les luges, quelques paires de skis, **éléments historiques de notre école !!**

Après une journée et demi de dur labeur, les espaces ont été laissés propres et nets.

Nous remercions vivement ces trois personnes de la Ressourcerie pour leur efficacité.



RESTAURANT SCOLAIRE

Après le dragon en février 2020, Sandy Mayjonade, agent communal avec l'aide des enfants à proposer un nouveau thème « Le printemps ».



Installation d'un capteur de CO2

Un jeu de couleur alerte le personnel de la nécessité d'une aération.

Il est placé sur l'un des murs à une hauteur d'1,50 mètre.



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 18 février 2021

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Absent excusé : M. BOST

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17.12.2020

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Les dossiers susceptibles d'être éligibles à DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'État sont les suivants : réfection du pont sur la voie communale La Rue 50% avec amendes de police du Département et 25% du Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo FST, aménagement d'espaces publics Rue Principale à La Rivière de Mansac 40 % DETR et 25% du Département, travaux de voirie La Rue 40% DETR, rénovation école 37% DETR et 30% du Département, remplacement chaudière école 37% DETR et 30% du Département, climatisation secrétariat mairie 45% DETR, portable pilote TBI école 50% DETR, défibrillateur 40% DETR, poteau incendie 25% DETR, columbarium individuel 30% DETR.

D'autres dossiers sont en projet mais ne répondent pas au guide des aides de l'État. Certains ont déjà obtenu des aides en 2020. Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement proche de celui de 2019 malgré les dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire. Le budget primitif en cours d'élaboration permettra de définir les opérations d'investissements à retenir en 2021 et ce en fonction des subventions obtenues.

Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt pour un projet d'installation photovoltaïque : une seule société a répondu, la société ENERLIS qui prend à sa charge l'ensemble des coûts pour une halle avec toiture en photovoltaïque.

Attribution du marché fauchage 2021 et 2022 : 4 entreprises ont déposé une offre : Buffière, Fraysse, Hamelin, Bosredon. Les critères de prix, de nombre de tracteurs-épareuses et de délai ont permis de départager les offres. L'entreprise agricole Fraysse de Saint-Pantaléon-de-Larche a obtenu le marché : 8 400€ TTC, 2 tracteurs-épareuses

Adhésion au service mutualisé Autorisation du Droit des Sols (déclarations de travaux, permis de construire, CU ...) : lorsque l'État a arrêté cette prestation au profit des communes, l'Agglo de Brive a créé un service commun qui instruit les dossiers. Le conseil municipal décide de renouveler sa convention avec l'Agglo pour ce service commun ADS.

Convention d'assistance technique Agglo : l'Agglo de Brive propose un service d'assistance technique « Bâtiments, Voirie et espaces publics, Défense incendie ». La commune bénéficie actuellement de l'assistance de l'agence départementale Corrèze Ingénierie. Le service de l'Agglo ne nécessite aucune cotisation seulement un coût à la prestation. Il paraît intéressant de solliciter ce service pour les estimations de travaux communaux.

Modification statut SIAV « Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère » : il s'agit d'accepter la modification des statuts pour intégrer l'adhésion de la commune de Saint-Solve à la carte sentiers et sauvegarde du patrimoine.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 18 février 2021 (suite)

Informations :

Levé topo : le bureau d'études Audrerie a effectué un relevé Rue Principale à la demande de Dejante pour une évaluation plus fine des travaux à faire dans le cadre des aménagements d'espaces publics.

Rémunération Corrèze Ingénierie : pour son assistance à maîtrise d'ouvrage une rémunération de 9.37% de l'estimation des travaux Rue des Cités est demandée.

Bibliothèque municipale : un soutien aux bénévoles est envisagé à hauteur de 3h hebdomadaire en CDD.

Conseil Municipal du 11 mars 2021

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18.02.2021

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Adressage rues : il est rappelé la décision de réaliser la dénomination de voies et la numérotation de maisons. L'adressage doit faciliter l'arrivée des secours, des livraisons, de la fibre. Cette mission a été confiée à La Poste qui a une bonne connaissance de la commune. Le tableau des rues a été validé et la numérotation de maison effectuée. Compte-tenu du contexte sanitaire, la consultation de la population par une réunion publique n'a pas été possible et La Poste

a organisé la distribution d'un courrier à chaque adresse comportant une lettre d'accompagnement, un certificat d'adresse et devait joindre un document rappelant les formalités à accomplir : les papiers d'identité restent valides (carte d'identité, passeport, permis de conduire). Il suffit de signaler sa modification d'adresse à tous les organismes (CAF, EDF, gaz, CPAM ...) en allant sur le site www.service-public.fr ou en utilisant un carton de changement d'adresse à retirer en mairie. Pour la carte grise, aller sur le site ants.gouv.fr et la préfecture délivrera une adresse à coller sur votre carte grise. Tout ceci est gratuit. Les numéros de maisons sont fournis gratuitement par la commune. La consultation des entreprises pour la fourniture des plaques de rue avec leurs supports et brides peut être organisée. Le dépôt des offres est fixé au jeudi 1^{er} avril à 18h00 en Mairie. La publicité sera effectuée par affichage en mairie et inscription sur le site des Maires.

Des aides sont obtenues auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 30% pour un montant de 6 282.24€ et du Département 40% soit 4000€.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE (syndicat d'électrification) : la procédure de participation fiscalisée est retenue (recouvrement par les services fiscaux de 5470.25€ pour 2021).

Modification des statuts de la FDEE : la principale modification porte sur le changement de statut de la commune d'Allasac devenant commune rurale sur l'ensemble de son territoire.

Débat PADD (plan d'aménagement et de développement durable) : les travaux sur la révision générale de PLU ont repris avec l'assistance du bureau d'études UrbaDoc. Le PADD définit « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 11 mars 2021 (suite)

préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». Une réunion publique s'est tenue le 19.09.2018. Celle de présentation du PADD et du règlement graphique n'ayant pu se tenir à cause de la crise sanitaire COVID-19, une journée d'accueil individuel a été organisée le 19.02.2021. Celles-ci n'ont pas remis en cause ces principes. Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Sursis à statuer : dès lors Mme Le maire pourra par arrêté utiliser son droit de surseoir à statuer pour toute demande de permis qui paraîtrait ne pas être en adéquation avec les nouvelles orientations du PADD et du PLU en cours d'achèvement.

Rythmes scolaires : la commune avait opté pour une organisation dérogatoire avec un rythme scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Après avis du Conseil d'école qui souhaite conserver ce rythme, le Conseil Municipal émet un avis similaire. Le rythme scolaire de 4 jours est maintenu.

Informations : la Maison de Services Au Public (MSAP) portée par La Poste devient Maison France Services au 1^{er} avril 2021. 2 agents seront présents sur le bureau de Poste dont l'un dédié à l'aide pour les démarches auprès de divers organismes.

Aménagement de parcelle sans permis d'aménager à La Besse : un procès-verbal de non-respect du code de l'Urbanisme sera dressé sur place le vendredi 12.03 et un arrêté d'interdiction de poursuite des aménagements sera pris. Ces documents seront remis en main propre au propriétaire. Des poursuites auprès du Procureur de La République y feront suite.

Conseil Municipal du 15 avril 2021

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11.03.2021

L'ensemble des délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Compte administratif 2020 : il s'établit à 798 594.52€ en dépenses et 950 591.24€ en recettes de fonctionnement. L'excédent est de 151 996.72€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de N-1 de 276 083.97€. Le résultat à affecter au Budget primitif 2021 est donc de 428 080.69€.

Compte de gestion 2020 : conformité du compte de gestion tenu par le Receveur.

Affectation des résultats : la somme de 428 080.69€ est affectée à hauteur de 201 848€ en couverture des restes à réaliser (révision PLU, études PAB, chaudière mairie, voirie Rue des Cités, aménagement bourg de Mansac, apprentis communaux...) et 226 232.69€ au BP21.

Vote des taux : Pas d'augmentation. La réforme de la taxe d'habitation prévoit en 2021 le versement de la part Départementale de 21.35% aux communes. Le taux de foncier bâti sera donc de 17.32% inchangé + la part départementale de 21.35%. En contrepartie, la compensation de taxe d'habitation versée par l'Etat est supprimée. Taxe sur le foncier non bâti inchangé 82.35%.

Budget primitif 2021 : il s'établit à 1 171 732.69€ en Fonctionnement. Les investissements prévus sont inscrits pour 531 910€ (dont 128 200€ de

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 15 avril 2021 (suite)

remboursement de la dette) : étude pont La Rue, achat plaques de rues et de maisons, enfouissement Place du 19 mars, voirie Impasse des Clèdes, Bouscatel, Chamillac Haut, aménagement d'espaces publics Rue Principale, rénovation école, chaudière école, mobilier école, portables pilote TBI école, achat tracteur, débroussailleuse, battant de cloche, mur presbytère, défibrillateur, climatisation accueil mairie, 2 cavurnes, poteau incendie, ordinateur mairie, signalétique, extincteurs.

Subventions aux associations : Comité des fêtes 1 720€, Tennis Club de Mansac 385€, Mansac Avenir 230€, Unions Sportive Riveraine 800€, Amicale de chasse 230€, Amicale laïque 550€, Anacr 95€, La Belle Epoque 230€, Mansac Loisirs 230€, Instance de gérontologie 1464€, Fnaca 305€, Coopérative scolaire 65€, BCP 230€, CPR 230€, Paralysés de la Corrèze 50€, Gym volontaire 230€, Prévention routière 25€, Ligue contre le cancer 75€, La graine et l'idée 230€, Les amis de la BDP 100€, Ecole de musique intercommunale 800€, Au fil des pages 700€, Sporting Club Riverain 2 300€, Resto du cœur St Pantaléon 50€, Resto du cœur Terrasson 50€, Bon pied bon œil 230€, Don du sang 50€, La pétanque Riveraine 230€, La banque alimentaire 40€, La mission locale 1 244€, Western attitude 150€, Les chemins de Mansac 150€.

Contractualisation avec le département 2021-2023 : le Conseil Départemental propose d'aider la commune sur plusieurs projets sur 3 ans pour une aide globale de 134 679€ : Aménagement d'espaces publics Rue principale 80 000€, Travaux école et chaudière 16 800€, création d'une aire de jeux 12 500€, création d'un self au

restaurant scolaire 20 092€, équipements sportifs 2 887€, diagnostic énergétique 2400€. Le Département alloue 10 000€ annuels à la commune pour les réfections de voirie.

Plaques de rues et de maisons : suite à la consultation lancée, 5 entreprises ont déposé une offre : Signature Group, La Poste, Alec-Lacroix, SEDI, AVS. L'entreprise ALEC-Lacroix est retenue pour des plaques bleues, écriture blanche, nom de la commune et blason sur plaques de rues, en matériau composite alu. Montant 8 797.60€ HT soit 10 557.12€ TTC.

Avenant voirie Rue des Cités : une dépense de 3 125€ HT soit 3 750€ TTC est nécessaire pour réaliser des travaux imprévus de raccordement des eaux pluviales de plusieurs riverains.

Enfouissement place du 19 mars : réalisation de l'enfouissement des réseaux Eclairage Public (EP) et France Telecom (FT) Place du 19 mars et Rue de l'Usine, avec une convention signée avec la FDEE, maître d'ouvrage. La dépense est de 22 132.12€ pour l'EP et 10 679.76€ pour le FT. La FDEE prend en charge la somme équivalente soit 50% de la dépense totale.

Avenant enfouissement : le raccordement de 3 descentes d'eaux pluviales et la création d'un réseau de 18 mètres imprévus entraînent un surcoût de 548.60€ HT soit 658.32€ TTC.

Fonds de soutien territorial de l'Agglo - FST 2021 : proposition de solliciter l'aide de l'Agglo sur l'opération Aménagement d'espaces publics Rue Principale qui permet d'obtenir l'aide maximale de l'Agglo soit 28 280€ et de déposer un dossier de demande d'aide.

Pont la rue : avant toute remise en état du pont menaçant d'éboulement à La Rue, il est nécessaire de réaliser des études géologiques, techniques, d'informer la Police de l'Eau.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 15 avril 2021 (suite)

Le Bureau d'études Dejante assistera la commune dans cette opération pour un montant de 10 200€ HT soit 12 240€ TTC.

Aménagements trottoirs et stationnement au bourg : consultation des entreprises pour les aménagements devant le cimetière au Bourg de Mansac. Sont obtenues, des aides de l'Etat de 40% ainsi que des amendes de polices pour 35%. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021.

Voirie impasse des Clèdes- Bouscatel- Chamillac Haut : consultation des entreprises pour ces réfections de voirie. Aide du Département 10 000€. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021.

Rénovation école : peintures 1 salle de classe, bureau Directrice, cage escalier accès salle BCD, modulaire et cuisine sont attribuées à Thierry Combalbert, auto-entrepreneur pour un montant de 4 422€ et 3 fenêtres sur bâtiment Maternelles GS à l'entreprise Desplanches pour 4 927.95€ HT soit 5 913.59 € TTC. Coût total 9350.34€ HT soit 10 335.93€ TTC. Aide du Département de 30% contractualisation 21-23 et attente de réponse de l'Etat pour 37%.

Chaudière école : consultation d'entreprises pour le remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à gaz à condensation. Affichage en Mairie et site des Maires. Dossier de consultation disponible sur la plateforme AchatPublic. Date limite de dépôt des offres le 18.05.2021. Aide du Département

30% contractualisation 21-23. Aide de l'Etat DETR 30%.

Mobilier 1 salle de classe : commande à la société Manuttan de tables doubles et individuelles, casiers, chaises, bureau et fauteuil de l'enseignant. Montant 2 810.97€ HT soit 3 373.16€ TTC.

Tracteur : consultation de 3 entreprises pour l'acquisition d'un tracteur avec broyeur latéral en remplacement du vieux (reprise demandée) tractant la balayeuse de voirie.

Conseil Municipal du 10 juin 2021

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, SEREZAT, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE, GOUDOUR ; Mrs LIMOUZIN, BOST, BARRAS, LABROUSSE, LAJOURS, MOUNEYRAC

Absents excusés : M. CHEVALIER

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15.04.21

AMENAGEMENT BOURG MANSAC : mise en sécurité des abords du cimetière au bourg de Mansac le long de la RD 133. L'estimation réalisée par Corrèze Ingénierie est de 34 896€. 4 entreprises ont déposé une offre. L'entreprise Pignot est retenue pour un montant de 27 990€ HT soit 33 588€ TTC. Autorisation à demander au Département pour ces travaux réalisés le long de la RD 133 en traverse de Bourg. Des aides ont été obtenues auprès de l'Etat 40% DETR soit 11 632€ et du Département, Amendes de polices 35% soit 10 178€. Unanimité

VOIRIE IMPASSE DES CLEDES : nécessité de remise en état dans le programme annuel de réfection de voirie de cette voie. L'estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 10 juin 2021 (suite)

Montant 25 036.20 €. Ces travaux sont subventionnés par le Département 40% plafonné à 10 000€. 5 entreprises ont déposé une offre. L'entreprise SIORAT est retenue pour la réfection de voirie Impasse des Clèdes pour un montant de 20 443.98€ soit 24 532.78€ TTC. Unanimité

VOIRIE IMPASSE LE BOUSCATEL : nécessité de voirie sur un tronçon de l'Impasse Le Bouscatel pour des problèmes de ravinement. L'estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie. Montant 5 808.00 €. L'entreprise Laligand est retenue pour un montant de 4 282.50€ HT soit 5 139.00€ TTC. Le reliquat d'aide du Département sera demandé. 1 voix contre

VOIRIE IMPASSE CHAMILLAC HAUT : nécessité de remise en état dans le programme annuel de réfection de voirie d'un tronçon à Chamillac Haut oublié lors de la préparation du marché en 2020. L'estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie. Montant 2 550.00 €. 5 entreprises ont déposé une offre. L'entreprise Laligand est retenue pour un montant de 1 875.00€ HT soit 2 250.00€ TTC. Le reliquat d'aide sera demandé au département. Unanimité

CHAUDIERE ECOLE : le contrôle annuel des systèmes de chauffage gaz a mis en évidence la vétusté du chauffage des classes élémentaires et des appartements en location à l'étage du bâtiment communal à l'école de La Rivière de Mansac. Seule l'entreprise Ramisse a déposé une offre pour un montant de 23 027.60€ HT soit 27 633.12€ TTC. Des aides sont obtenues du Département 30% soit 6908.28€, de l'Etat 30% 6908.28€ conditionnées à l'avis du DASEN (favorable), et à la production d'un diagnostic énergétique. Des CEE seront demandés. La société Ramisse est retenue pour un montant de

23 027.60€ HT soit 27 633.12€ TTC, société qui par ailleurs, assure l'entretien courant de nos chaudières. Unanimité

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU 19 MARS – COFFRET FORAIN : à l'occasion des travaux d'enfouissement en cours Place du 19 mars à La Rivière, il serait pertinent de mettre en place un coffret « type forain » (4 prises mono + 1 prise triphasé 32 A) demandé par les associations communales pour leurs manifestations. Il est décidé de valider le devis de l'entreprise Miane et Vinatier pour la fourniture et la pose de ce coffret pour un montant est de 2400€ HT soit 2 880€ TTC.

La dépense sera prélevée à l'Art 277 du BP 2021. Unanimité

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC : La FDEE, maître d'ouvrage, propose de renforcer le réseau sur le début de la Rue Traversière et la Rue de l'Ecole jusqu'à la RD 147 à cause de problèmes de baisse de tension constatés sur le début de la Rue Traversière de -12% en période hivernale et pic de consommation. Un enfouissement serait réalisé du début de la Rue Traversière jusqu'au niveau du portail de l'école Rue de l'Ecole. Ces travaux sont subventionnés à 50% par la FDEE. Montant pour la commune en EP 5882.62€ HT soit 7 059.14€ TTC, en FT 6448.74€ HT soit 7738.49€ TTC. Acceptation de la proposition de la FDEE, maître d'ouvrage pour ces travaux. Unanimité

PORTABLES PILOTES ECOLE : dès 2012, la commune a doté progressivement les classes élémentaires en TBI puis la grande section de Maternelles. Ces équipements sont anciens et usagés. L'acquisition de 4 portables pilotes auprès de la société AEL est validée pour un montant de 2 873.04€ HT soit 3 447.65€ TTC. Une aide de l'Etat est obtenue DETR de 50 %. Unanimité

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil Municipal du 10 juin 2021 (suite)

BATTANT DE CLOCHE : lors de l'entretien annuel de la cloche de l'église de Mansac, la Société Honoré a fait part de l'usure du battant de cloche. Pour éviter à terme le remplacement total de la cloche, il y a lieu de remplacer son battant. A l'occasion de sa visite de contrôle annuel, le remplacement du battant sera réalisé par la société Honoré pour un montant de 1 140€ HT soit 1 368€ TTC. Unanimité

2 CAVURNES : le jardin des souvenirs à La Rivière de Mansac ne dispose plus que d'une cavurne. Il y a donc nécessité de faire réaliser 2 cavurnes pour répondre à des demandes potentielles. L'entreprise Veyssière réalisera ces 2 cavurnes avec les mêmes matériaux et coloris que l'existant pour un montant de 860€ HT soit 1032€ TTC. Unanimité

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT 2022 : à cause de la crise sanitaire, le recensement de population prévu en 2021 pour notre commune a été reporté à 2022. Est désignée comme coordonnatrice de cette opération : Véronique Barras, Secrétaire de mairie. Unanimité

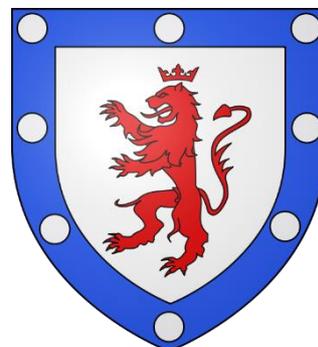
ACQUISITION D'UNE POMPE : La pompe qui sert à puiser l'eau pour l'arrosage des stades, acquise il y a une 15aine d'années, est à remplacer. Une pompe SCUBA sera acquise auprès de la société Bordas à Objat- Montant 1 713.96€ HT soit 2 056.75€ TTC. La dépense sera prélevée aux articles 277- 283 ou 284. Unanimité

SUBVENTION EMICL 2021 : La subvention accordée à l'EMICL (école de musique intercommunale) au BP 2021 est de 800€. Elle correspond à une aide de 200€ par enfant inscrit à l'EMICL soit 4 enfants.

L'EMICL informe le 27 mai 2021 de la présence de 5 enfants inscrits. Il est décidé d'allouer une subvention de 5 x 200€ = 1000€ à l'EMICL pour

2021. Les 200€ supplémentaires seront prélevés en Fonctionnement. Unanimité

INFORMATIONS : tirage au sort des jurés d'assises : M. MERIGOT, B. CAROLA, N. LASPOUSSAS, A. PAULY



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES					
Charges à caractère général	263 978.12	33.05	Dépenses d'équipement	174 369.55	50.82
Charges de personnel	429 510.77	53.78	Remboursement emprunt	123 657.40	36.04
Atténuation de produits	4 195.00	0.53	Opération tiers	288.00	0.08
Autres charges de gestion courante	85 379.35	10.69	Opération d'ordre	44 797.35	13.06
Charges financières	14 552.48	1.82			
Charges exceptionnelles	958.00	0.12			
Opération d'ordre	20.00	0.01			
TOTAL	798 594.52	100%		343 112.30	100%
RECETTES					
Atténuation de charges	2 452.20	0.26	Subventions	35 263.45	13.58
Produits des services	67 359.62	7.09	Emprunt	100 000.00	38.50
Impôts et taxes	591 097.51	62.18	Dotations fonds et réserves	98 621.31	37.97
Dotations, subventions	251 501.33	26.46	Excédents de fonct capitalisés	25 552.71	9.84
Autres produits de gestion courante	38 109.58	4.01	Opération tiers	288.00	0.11
Produits exceptionnels	71.00	0.007	Opération d'ordre	20.00	0.01
TOTAL	950 591.24	100%		259 745.47	100%

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

Voies communales (Chamillac haut, route des stades, La Choisine, Lot Petit Bois, Perrier Haut), Peinture et mobilier d'une salle de classe, Etudes PAB, Etudes PLU, Réfection terrain tennis, Kit arrosage, Désherbeur thermique, râpe, local pétanque et chasse, signalétique, ordinateur mairie...

RAR : Voirie rue des Cités, Eclairage stade, Aménagement Bourg de Mansac, Réfection toiture vieux four, Chaudière mairie, Toiture maison communale, Menuiseries bâtiments communaux, Appentis communaux

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2021

Etudes : PLU, PAB, Pont La Rue

Voiries et réseaux : Aménagement Bourg Mansac (devant cimetière), Aménagements espaces publics Rue Principale, Impasse des Clèdes, Le Bouscatel, Chamillac Haut, Enfouissement EP et FT Place du 19 mars

Bâtiments : peinture école, mobilier 1 salle de classe, chaudière école, défibrillateur mille club, climatisation secrétariat mairie, ombrière photovoltaïque place 14 juillet

Divers : plaques de rues et de maisons, 1 tracteur, 2 cavurnes, 1 poteau incendie, 4 portables pilotes TBI école, ordinateur mairie, signalétique, extincteurs, débroussailluse, battant de cloche église, réfection mur presbytère

COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement 2020	798 594.52	950 591.24	151 996.72
Report Fonctionnement N-1		276 083.97	
TOTAL FONCTIONNEMENT	798 594.52	1 226 675.21	428 080.70
Investissement 2020	298 314.95	259 745.47	
Report Investissement N-1	44 797.35		
RAR Investissement	265 685.28	108 634.63	
TOTAL INVESTISSEMENT	608 797.58	368 380.10	
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	1 407 392.10	1 596 055.31	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement RAR	201 848.00
Reste sur Excédent de fonctionnement	226 232.69
A reporter au BP 2021	
TOTAL	428 080.69

LE BUDGET PRIMITIF 2021	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement votés	1 171 732.69	945 500.00
Résultat reporté		226 232.69
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 171 732.69	1 171 732.69
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés	531 910.78	733 758.78
RAR	265 685.28	108 634.63
Solde d'exécution reporté	44 797.35	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	842 393.41	842 393.41
TOTAL BUDGET	2 014 126.10	2 014 126.10
<i>DONT EMPRUNT PREVISIONNEL D'EQUILIBRE DE</i>		126 487.23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Conseil Municipal des Enfants du 26 mars 2021

Présents :

CM2 : Thomas Buisson, Noa Colleu,
Louane Pinto-Bernardi, Camille
Coustenable-Lardinois

CM1 : Dyssirina Dos Santos-Carvalho, Julie
Morel Lanne, Paul Mouneyrac

CE2 : Marie-Lise Alfaut, Johan Cambonie,
Sarah Chevalier, Naël Pignot



Accueil des élus : Régine PORTE et Sophie COUSTILLAS transmettent les félicitations aux élus de la part de Madame le Maire et du Conseil Municipal. La réunion se tient dans le modulaire au sein de l'école de La Rivière De Mansac en respectant le protocole sanitaire en vigueur. Un jus de pommes bio circuit court et des petits gâteaux sont appréciés par les enfants.

Rappel du rôle du CME : C'est un comité consultatif de propositions et de réflexions. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes, de les faire participer à la vie de la commune et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. Sérieux lors des réunions, écoute des collègues élus, motivation pour les projets retenus au service de leurs collègues et de la population, le CME est aussi et avant tout un lieu d'échanges entre les jeunes et les élus. Il participe aux commémorations organisées par la municipalité.

Projets en cours : Depuis 2012, les élus du CME ont soutenu plusieurs projets dont certains ont abouti : multi buts, bancs et tables de ping-pong dans la cour, ballons, fleurissement, jury vitrines et décorations de Noël, étude pour la rénovation de la cour, give-box, bancs sous les préaux, concours du plus bel animal de compagnie, nettoyage des espaces lors de la semaine du développement durable...

Les élus du CME décident de poursuivre ces différents projets, avec des modifications éventuelles, qui seront à discuter lors des prochaines réunions.

Projets et discussions proposés par les enfants du CME : Un espace sous le préau pour pouvoir enlever le masque (peinture au sol pour le délimiter par exemple), un passage piéton devant le portail de l'école Rue Principale (sortie des CM2), une bibliothèque plus grande au sein de la classe, plus de livres, un coin pour dessiner sous le préau, réparer le panneau de basket côté cantine, une perche plus grande pour récupérer les ballons coincés dans les arbres ou panneaux, activité jardinage, réparer le filet de foot troué, plus de coussins froids pour les petites blessures, repeindre la croix de non-stationnement sur le parking, enlever la poutre située dans la cour des maternelles, aire de jeux sur la commune. A plusieurs reprises, le CME a souhaité qu'il soit mentionné **le besoin et le devoir de RESPECT** entre les enfants. Le bruit à la cantine est avant tout un problème à régler entre les enfants. Les toilettes filles/garçons ne sont pas un lieu d'amusement, elles doivent être laissées propres et beaucoup trop d'enfants jouent avec les interrupteurs et le papier hygiénique. Il est important d'accepter que les filles puissent jouer au foot ou au basket autant que les garçons. Chacun doit respecter les lieux de vie communs.

Concours des plus belles illuminations de Noël des maisons individuelles : Les enfants ont choisi les 2 maisons qu'ils ont préférées. Les photos seront diffusées dans le prochain bulletin municipal.

MERCI à nos jeunes élus pour leur implication et leur sérieux.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Conseil Municipal des Enfants du 1^{er} juillet 2021

Présents :

CM2 : Thomas Buisson, Noa Colleu, Louane Pinto-Bernardi

CM1 : Dyssirina Dos Santos-Carvalho, Julie Morel Lanne, Paul Mouneyrac

CE2 : Marie-Lise Alfaut, Johan Cambonie, Sarah Chevalier, Naël Pignot

Absente excusée : Camille Coustenoble-Lardinois CM2

Rétrospective des travaux demandés et effectués :

- Garage à vélos installé côté rue principale, entrée CM2
- Passage piétons créé sortie parking « Panier Sympa »
- Panier de basket stabilisé
- Perche plus grande pour récupérer les ballons dans les arbres
- Emplacement « interdiction de stationner » sur le parking de l'école repeint
- Coussins froids pour les petites blessures achetés
- Filet de foot réparé mais certains trous sont réapparus. Les jeunes ont décidé que si le filet était à nouveau détérioré, il serait enlevé.
- Activité « jardinage » réalisée avec la maîtresse pour une participation au concours des jardins scolaires fleuris. A continuer !

Nouvelles idées :

- **Alarme incendie** : Lors des exercices d'évacuation incendie, Noa et Louane se demandent si les locataires situés au-dessus de l'école entendent bien l'alarme. Nous allons nous rapprocher des deux familles pour leur poser la question.
Le CME a remarqué que les petites classes n'entendaient pas l'alarme. Est-il possible de relier la maternelle aux classes primaires lors des évacuations ?
- **Eclairage toilettes** : Il est observé que la lumière reste souvent allumée. Est-il possible d'installer un détecteur/minuteur ?
- **Collecte de déchets** : Le CME veut organiser une collecte de déchets dans la cour de l'école. La mairie peut-elle fournir des pinces et des sacs poubelles ?



A la fin de la séance, les jeunes sont remerciés pour leur implication et la pertinence de leurs idées, encouragés pour leur entrée en 6^{ème}.

Une médaille du Conseil Municipal des Jeunes est remise à chacun des membres. Les enfants ont apprécié le symbole qu'elle représente.

Un jus de pomme bio circuit court et des gâteaux sont distribués.



NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Gazaille services

MONSIEUR STORE BRIVE

Stores-Volets-Bâches-Pergolas
Portes de garage

21, rue Saint-Exupéry
19100 BRIVE

Tél. 05 55 87 51 41

www.monsieurstore.com

gazaille@wanadoo.fr



Loto & jeux à gratter, timbres amendes et timbres poste, photocopies, fax, cartes téléphoniques, cigarettes électroniques, E liquide, cartes grises, paiement de proximité, retrait d'argent toute banque.

Mar, mer, jeu, vend, sam : 7 h à 20 h. Dimanche : 8h à 19h.

Fermé le lundi

Facebook/L'Espérance

Bambou
Entreprise familiale depuis 1840 S.O.S.
COUVERTURE & ZINGUERIE

www.entreprise-bambou.fr

e-mail : entreprisebambou@orange.fr
TEL : 05.53.50.04.16

FRUITS ET LEGUMES

Frédéric COUSTILLAS

Impasse du Javanel

La Rivière

19520 MANSAC

Tél. : 06 82 29 89 86

ACCOMPAGNEMENT
THERAPEUTIQUE
&
BIEN-ÊTRE

Elsa
CAROLA

Sophrologue
Diplôme Spécialisé et Certifié RNCP

Praticienne EFT
Technique de Libération émotionnelle

Sur rendez-vous

06.84.79.99.58

 Elsa Carola
Sophrologue-Praticienne EFT

Ouverture septembre 2019
Cabinet en soins complémentaires

Place du 19 mars 1962
19520 La Rivière de Mansac

31 rue de la Fontaine Bleue
19100 Brive-la-Gaillarde

CASTOR

DAUDEVIE

24120 PAZAYAC

Tél. : 05 53 50 16 00

Fax : 05 53 50 79 93

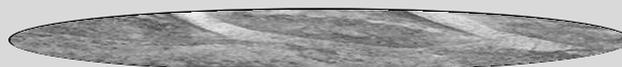
Boulangerie - Pâtisseries

La Rivière de Mansac

EURL COUSTENOBLE

05 55 85 18 47

40 av Principale, 19520 la Rivière de Mansac



NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Gérard SAIGNE / GSD Conseil

Ingénieur diplômé INSA Lyon : Génie Mécanique Conception
DESS IAE Bordeaux : Gestion - Management des entreprises.

- .Ingénieur-Conseil en management QSE
- .Responsable d'Audit certifié AFNOR Paris
- .Enseignant Universitaire - Limoges et Lyon

Parc industriel
La Rivière de Mansac
19520 MANSAC

Tél. : 06 72 00 55 40

Fax : 05 55 87 78 24

gerard.saigne@wanadoo.fr

MAISON & BOIS

AMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR
MENUISERIE

ÉRIC CHAUVIN

1, RUE DE L'USINE - PARC INDUSTRIEL
19520 LA RIVIERE DE MANSAC
TÉL. 06 78 77 05 91

CHAUVIN.CVE@FREE.FR

BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE

Rémi RAMISSE

Maury 19310 BRIGNAC LA PLAINE 05.55.22.79.39 / 06.24.89.04.01
brignac.chauffage.maintenance@gmail.com



Chauffage gaz, fioul, chaudière à condensation,
Pompe à chaleur air-eau, Climatisation, Panneaux
Solaires pour eau chaude sanitaire, Chauffe-eau
électrique / Ballon Thermodynamique, Entretien,
Dépannages Maintenance, Plomberie, Tuyauterie,
Sanitaire, Salle de bain

www.brignac-chauffage-maintenance.com



SARL OPTIQUE ROUSSELIE

VISION PLUS

52, avenue Victor Hugo

24120 TERRASSON

TEL : 05 53 50 61 55

FAX : 05 53 50 62 06

terrasson-victorhugo@vision-plus.fr

GONTRAND LASSAIGNE

ARTISAN COIFFEUR - BARBIER
PROTHÉSISTE CAPILLAIRE - CONSEILLER EN IMAGE

05.55.87.49.44

Mardi au Vendredi 9 h - 19 h (non-stop)

Samedi 9 h - 16 h

Avec ou sans RDV selon disponibilités

COUVREUR, ZINGUERIE, RAMONAGE

Démoussage, isolation de combles

Lavaud Jean-Pierre

Le Sarradis 19520 MANSAC

Tél. : 05 55 22 97 04

Port : 06 18 57 18 91

TRAITEMENT DE SURFACE

Zingage - Décapage - Grenailage -
Peinture

Société ELECTRO ZINC

Parc industriel - La Rivière de
Mansac 19520 MANSAC



Laurent BROUSSOU

217, RUE DE MONTPLAISIR - 24120 PAZAYAC - 05 53 51 09 53

pepiniere-thibault@orange.fr - www.pepiniere-thibault.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

BRUNEAU STEPHANE
ELECTRICITE GENERALE
 Chauffage Electrique-Neuf-Renovation



TEL: 05.55.85.11.65
Port: 06.38.42.90.41

IMPASSE DU LOTISSEMENT
 19520 LA RIVIERE DE MANSAC
 Siret: 518 630 28000015 Ape:4321A

Actif Coiffure
 Femme - Homme - Enfant

Fatima

05 55 85 04 18



19 rue Principale - 19520 La Rivière de Mansac

Maçonnerie - Plaque de plâtre- Carrelage

S.A.R.L. LANTERNAT & FILS

Rue du SUQUAT
19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 85 37 93
Port : 06 16 95 27 08 ou 06 70 16 58 26

SAS Casadei et fils
 fleuriste horticulteur
 jardinerie deuil mariage



f @casadeiefils

72 avenue du 18 juin
 19100 Brive-la gaillarde

05 55 86 15 36
 casadeiefils@orange.fr

SAS Casadei et fils
 fleuriste horticulteur
 casadeiefils@orange.fr



BERNIER SERVICE

Parc industriel La Rivière de Mansac,
 21 rue de l'usine
 19520 MANSAC
 Tél. : 05.55.86.17.10
bernier.service@wanadoo.fr
www.bernier-service.com

Caractère

CRÉATION - TRAVAUX - ENTRETIEN

Bruno CAROLA Paysagiste

19520 MANSAC - 06.08.51.42.42

CADEAUX **PAPETERIE**

LOGIS CONFORT *Galerie* **la papeterie**

64 **MOB.D**



64 av Victor Hugo - 24120 TERRASSON
Tel: 05.53.50.12.15

LE CONCEPT

ANTI-ÂGE • MINCEUR • FITNESS • BIEN-ÊTRE

Avenue Pierre Mendès
 19100 Brive la Gaillarde
 05 87 49 69 64 - reservation24h/24 -
www.leconcept-ka.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Panier Sympa
C'est un peu chez moi ...

Supérette
La Rivière de Mansac
05 55 22 52 74

SAS AVALON
36 Rue principale
19520 Mansac
N°SIREN 792 810 053 R.C.S. BRIVE

IL & Lagarde Laronze

- II. Plate-forme de broyage, concassage, criblage
- II. Travaux publics et routiers
- II. VRD Assainissement
- II. Tennis, Sols sportifs et Industriels

Tél : 05 53 50 26 22 - Fax : 05 53 50 33 93
www.lagarde-laronze.com

GARAGE DE MANSAC
MECANIQUE / CARROSSERIE / VENTE VO
06/64/25/86/65

OUVERTURE MARDI 11 DECEMBRE
N°2 ROUTE DE LARCHE 19520 MANSAC
(LA RIVIERE DE MANSAC)

2, rte de Larche, La Rivière de Mansac
19520 MANSAC

Tous vos services à domicile

Ménage, courses,
coiffure, etc...

M. Céline HEBRARD
19520 La Rivière-de-Mansac
Tél. : 05 55 85 13 87
06 77 86 15 07

POMPES FUNÈBRES SOULIER

- Agence Brive Centre
Funérarium
32 bis, avenue Emile Zola
19100 BRIVE
- Agence Brive Ouest
Centre Funéraire
Rue Louis Taurisson
19100 BRIVE
- Agence Malemort
Espace Funéraire
rue Eugène Freyssinet
19360 MALEMORT

Tél. 05 55 24 23 14
www.pfsoulier.fr
pfsoulier@pfsoulier.fr

Frédéric CHEIZE
FCMS
Maintenance - Services
☎ 06 14 84 73 45

Maintenance industrielle : électromécanique / pneumatique /
hydraulique - Dépannage 24h/24
CACES grue à tour & nacelle élévatrice - Soudeur qualifié EE

Le Bourg - 19520 MANSAC
frederick.cheize@free.fr

Badefort-Solac

LA CHARCUTERIE DU PAYS VERT
Le Plaisir de la Tradition

Ets BADEFORT-SOLAC
19460 Navès - Tél. 05 55 27 91 63

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

24h/24 TOUTES DISTANCES
TAXI Varetz-Mansac
www.varetz-taxi.fr



Taxi-
Aéroport
Brive-
Vallée
de la
Dordogne

Transports malades assis (TAP) Véhicule équipé TPMR
 Hospitalisations (entrée- sortie- transfert), Consultations, transport de
 personne à mobilité réduite Traitements prolongés (chimio,
 rayons, dialyse)
 Rééducations (kiné, orthophoniste, etc.) Cures

Conventionnés toutes caisses

Nous faisons l'accompagnement de nos patients dans les services, ainsi que
 toutes les formalités administratives

Rue J.-B. Bardinal - 19240 Varetz
Marie-Christine DUSSIER : 06 85 80 18 79
Michel MASSIAS : 06 85 80 18 77



**AUX SERVICES
de la MAISON**

PETITS TRAVAUX DU BATIMENT

ENTRETIEN ESPACES VERTS

05 55 85 89 02
 06 88 50 58 38

Combalbert Thierry, le Chalirou, 19520 Mansac

MAISON ROBIN
 TAPISSERIE SIEGES DECORATION



Le Seuil Bas
 19520 MANSAC

0555745427 0673991089
sylvie.robin8@orange.fr

Devis gratuit

ARTISANE



MAAD Architectes
 Rond point du Colombier
 19600 Saint Pantaléon de Larche
 05.55.88.36.15



PIGNOT
TRAVAUX PUBLICS



PIGNOT
REVALORISATION

ZA de la Galive - ST PANTALEON DE LANCHE - Tél. 05 55 17 08 32
pignot.tp@orange.fr

**ESPACE CONTROLE
AUTO**



05 53 50 45 45
 AVEC RENDEZ-VOUS

CONTROLE TECHNIQUE
 AUTOMOBILE

ZI LE COUTAL
 24120 TERRASSON

AGR.S024Z120

OUVERT DU LUNDI 14H AU SAMEDI 12H
 (8h12h/14h18h)





**ECOLE DE MUSIQUE
MARIE LAURE DUTHEIL**

Salle de la mairie-annexe
 Place du 19-mars
 19520 LA RIVIERE-DE-MANSAC
 Mercredi et vendredi

Diplômée du conservatoire de musique
Tél : 06 29 07 20 34

Inscription dès maintenant pour
 la rentrée de septembre

Accordéon, piano, guitare

Cours enfants à partir de 3 ans, pratique de l'instrument
 immédiate. Cours adultes personnalisés, chaque élève est unique.
 Cours particuliers de qualité.

beynat roche

**FIUL - CARBURANT
 VIDANGE DE FOSSES
 NETTOYAGE DE CUVES
 24120 LA FEUILLADE
 Tél. : 05 55 23 79 16**

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

**SERRURERIE - CHAUDRONNERIE
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE**

M. GIMENO



Parc Industriel
LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

Tél. 05.55.22.99.36

L'ATELIER DU MARBRE Georges VEYSSIERE
BATIMENT & DECORATION : sols et escaliers, cheminées, pierre façonnée à l'ancienne, dallages et aménagements extérieurs, aménagement de cuisines et salles de bains, mobilier, façades, aménagements de magasins.
FUNERAIRE : monuments, plaques gravées, entretien.
RN 89 – « Les Escures » - 24120 TERRASSON.
Tél. : 05 53 50 02 67 mail : veyssiere@latelierdumarbre.com
DECOMARBRE- Les Coteaux de l'Auzette - ZI du Ponteix – 87220 FEITIAT
Sarl SCHOUACKER - 6 av. Gustave Eiffel – 33600 PESSAC
Tél. 05 56 36 50 00

CARRIERES LACHAUX
**CARRIERES ET BALLASTIERES MECANIQUES
BETON**
Vineviale - 19600 ST-PANTALEON DE LARCHE
Tél : 05 55 85 30 85
Fax : 05 55 85 47 80
La Perche – 19350 CHABRIGNAC
Tél : 05 55 25 61 63

s.a.s.u. **Ateliers M.C.C.**
Mathieu MANCZAK



Ateliers Manczak Charpente
Cordèze charpente traditionnelle
Maison bois ancienne Structure
bois Lambris bois Escalier bois
Charpente industrielle, Forêt, Travaux
Zinguerie

Le mas
19310 BRIGNAC LA PLAINE
Fixe : 05.55.85.24.45
Port. : 07.86.21.06.05
Mail : manczakmathieu@gmail.com

**Dominique VILLENEUVE
SARL**

**Travaux
Agricoles & Publics**

Ensilage herbe et maïs
Battage céréales et maïs
Terrassement - Défrichage
Empierrement
Assainissement
Drainage
Curage de fossés



Bonnefond Haut
19310 YSSANDON
05 55 85 15 20 - 06 81 16 09 19
dominique.villeneuve@orange.fr

Hôtel-Restaurant
PENSION & BANQUET & REPAS D'AFFAIRES
VUE SUR LA VEZERE
LA TERRASSE
RN 89 19600 LARCHE
Tél. : 05 55 85 84 08 Fax : 05 55 85 89 30

conserves
LAPEYRIE & fils

560 Impasse du Varay 19520 Mansac 05 55 85 22 03



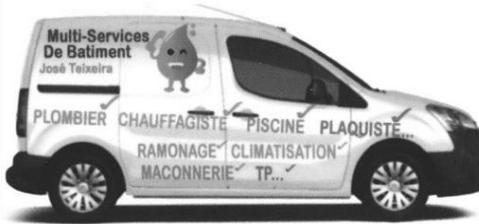
Click & Collect

www.conserves-lapeyrie.fr

BEAUTY COIF INSTITUT
COIFFURE MIXTE VISAGISTE CONSEIL
19600 LARCHE
05 55 22 97 71

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



Multi-Services De Batiment
José Teixeira

PLOMBIER CHAUFFAGISTE PISCINE PLAQUISTE...
RAMONAGE CLIMATISATION
MACONNERIE TP...

tél. 06 46 40 09 86
jose.teixeira19310@gmail.com
N° Siret 822 250 452 00015



TÉL : 06 30 42 00 07
Mail : isabelle.beaurain@free.fr
Facebook : CREEPY INK



BTMartins

MARTINS Henrique 1 lotissement Les Cités - 19520 MANSAC
Travaux de maçonnerie 06 07 40 35 50
henrique.martins19@orange.fr SIRET : 889.581.591.00019

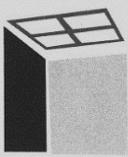


JP AUTO JULIEN PESTOURIE
Mécanique - Vente automobile
06 15 14 50 37
Chamillac haut
19520 MANSAC
Siret : 889 494 522 00010



R&V
COIFFURE PRODUITS BIO
révélez votre beauté

Révélation & Végétale Kell'ydéale
Coloration végétale à domicile
Kelly Pique 07.83.31.74.33
revelationvegetale@gmail.com



ABPI
FAUX PLAFONDS • CLOISONS
ISOLATION • JOINTEUR
DEVIS GRATUIT

Aurélien BURER
06 62 22 27 97

ABPI abpisation@gmail.com 24430 MARSAC sur L'ISLE
Secteurs d'activités : 24 (départements limitrophes) Inscrit au registre CMA 24



ELOV
COOKIES & CO
06 18 31 06 85
elovcookiesandco@gmail.com
www.elovcookiesandco.com

Fabrication artisanale : gâteaux, cookies, muffins...
Ingrédients bio, sans lactose, sans oeuf

Les Petites Patounes
Toiletteur itinérant



Sur Rendez-vous
06.48.80.00.90



kipic-19
désinsectisation, dératisation

frelons, guêpes, chenilles processionnaires, puces, rats, souris...
Un problème de nuisible, nous sommes à votre écoute.

TEL : 06.99.30.01.06
Mail : kipic-19@outlook.fr
siret : 849.202.932



NELINHO
Tél : 06 62 24 79 75
La Rivière de Mansac
17 Rue Principale



LE RELAIS DE JYM
09 88 00 34 38
1 place du 19 mars 1962 - 19520 LA RIVIERE DE MANSAC
le-relais-de-jym.eatbu.com

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES CHASSEURS DE MANSAC



L'assemblée générale ordinaire de l'association s'est tenue le 26 juillet 2020. L'amicale des chasseurs de Mansac remercie bien sincèrement Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les propriétaires qui nous permettent de chasser.

Composition du bureau : Président : Jean-Pierre LABORIE

1er Vice-président : Jean-Louis FORIE

2ème Vice-Président : Loïc PUYCHAFFRAY

Secrétaire : Jean-Paul LESCURE

Secrétaire adjoint : Stéphane CHASSAIN

Trésorier : Alain PAULY

Trésorier adjoint : Alain REBIERE

Nos activités : Annulation de toutes les activités pour raison de COVID-19

- Gibier lâché : 80 faisans, 5 lièvres

- Grand gibier prélevé : 14 chevreuils, 11 sangliers en entente avec les sociétés BCP, Les Bruyères et la Communale de St Pantaléon

- Régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts, en battue, tir d'été ou piégeage : 10 renards, 22 ragondins, 12 corneilles noires, 2 martres

Les membres de l'association participent à la réhabilitation du local de chasse.

Pose de carrelage



Isolation du local



Une nouvelle assemblée générale est prévue en juillet 2021 : renouvellement du bureau, prévisions nouvelle saison.

WESTERN ATTITUDE 19

WESTERN ATTITUDE 19



Lors de son assemblée générale du 30 janvier 2021, l'association Western Attitude 19 a décidé :

- d'organiser des stages d'équitation Western les 22 mai, 19 juin et 9 octobre et de Mountain Trail le 23 juin,
- d'organiser un concours officiel de Mountain Trail le 10 juillet sous l'égide de la MTHA (Mountain Trail Horse Association) et de la FREF (Fédération des Randonneurs Equestres de France),
- d'organiser un concours d'entraînement de Mountain Trail et d'équitation Western le weekend des 11 et 12 septembre avec repas festif le samedi soir.

L'accès à nos événements est ouvert au public et gratuit.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FNACA

Composition du bureau

Président : Robert BOURZAT

Vice-Président : René VIGNAUD

Trésorier : Jean-Claude AUGER

Trésorier adjoint : René MOUNEYRAT

Secrétaire : Agnès AUGER

Secrétaires adjoints : Jean-Michel SERRE et Louis-Michel SERRE



Activités

Année bien triste encore... Impossible de se réunir comme vous le savez, même pour honorer nos amis disparus. Nous avons une pensée pour eux et leurs familles.

Nous remercions Madame le Maire qui a mis à notre disposition la mairie annexe pour la vente des cartes d'adhérents et la remise des coffrets cadeaux (préparés avec soin par notre ami Jacques LAPEYRIE). Tout s'est déroulé parfaitement grâce au concours de Monsieur Francis Limouzin, premier adjoint.

Courage ! Il faut tenir la barre contre vents et marées.

Protégez-vous et protégez vos proches.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt.

Contact : 06.88.45.05.60 r.bourzat@orange.fr

LA GRAINE ET L'IDEE



La crise sanitaire a bouleversé la vie de l'association.

L'assemblée générale annuelle a été organisée par procédure de « Consultation écrite ».

Le compte rendu est daté du 2 février 2021.

Le bureau a été reconduit :

- Présidente d'honneur : Isabelle DAVID

- Président : Jacques POUCHOUX

- Vice-Présidente : Claudine MERIGOT

- Trésorier : Michel DAUMAS-BROS

- Secrétaire : Pauline MERIGOT

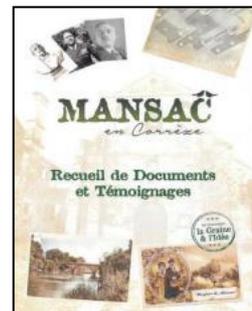
Le siège de l'association est à la mairie de Mansac.

En 2021, pour la 2^{ème} année consécutive, l'exposition en avril et le vide grenier début mai n'ont pas eu lieu. Cependant, **la réalisation du livre sur la commune est toujours en cours** et nous espérons pouvoir le terminer prochainement. C'est le résultat d'un travail collectif qui complète le recueil réalisé en 2016.

Merci à tous !

Nous accueillerons avec plaisir les personnes intéressées par les activités de l'association.

Contact : 06.73.26.58.28



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

« BON PIED BON ŒIL » « GYMNASTIQUE DOUCE – EQUILIBRE »



Compte tenu de la situation sanitaire à partir de mars 2020 entraînant l'arrêt des cours et la fermeture des salles, nous n'avons pas pu faire notre assemblée générale en juin 2020 et nous n'avons pas la possibilité de la faire virtuellement. Cependant, le bilan financier clôturant la saison 2019/2020, le budget prévisionnel 2020/2021 et le rapport d'activité pour ces périodes ont été faits.

Bon Pied Bon Œil est une association qui a mis en place en septembre 2015 une heure de gym douce par semaine, le mardi matin de 9h15 à 10h15, à la salle polyvalente, avec Christine Olivier, animatrice EPGV.

Saison 2019/2020 :

A la rentrée de septembre 2019, nous sommes repartis avec un effectif stable de 30 adhérents, pour 32-35 séances privilégiant le sport santé. En mars 2020, arrêt des cours et confinement général. En juin, nous avons repris les cours, en extérieur avec 10 adhérentes volontaires et nous avons continué à payer notre animatrice jusqu'au 30 juin.

Saison 2020/2021 :

Septembre 2020 : la saison a repris en salle avec toutes les mesures sanitaires demandées, notre salle ayant les dimensions exigées. Les inscriptions sont timides (17 sur 30) ; les cours se déroulent normalement jusqu'au 11 novembre : 2^e confinement. Notre association s'est engagée, à titre très exceptionnel, pour cette saison, à rembourser à nos adhérentes le 2^e voir le 3^e trimestre si aucune reprise n'a lieu. Nous n'avons pas retenu l'option des cours en extérieur, en hiver, limités à 5 personnes. Nous espérons fortement **pouvoir redémarrer nos séances en septembre 2021** et retrouver nos adhérentes. Cette heure de gym douce est très appréciée dans notre petite localité ; nous en avons besoin.

Composition du bureau :

Présidente : Evelyne BOURG 05 55 85 46 11 **Trésoriers** : Claude et Sylvette DELMONT 05 55 85 20 50
Secrétaire : Laurence AUZELOUX 05 55 85 16 98 **Secrétaire-adjointe** : Annick VAREILLAS

ASSOCIATION DE CHASSE MANSAC B.C.P.

Bureau : **Président** : Jérôme PESEYRE **Vice-président** : Georges FEUILLADE
 Trésorier : Gilbert VERLHAC **Secrétaire** : Jean Marie MIRAT

En raison du confinement, tous les repas ont été annulés. La chasse a, elle aussi, été perturbée notamment pour la migration des pigeons ramiers. Pour les battues au grand gibier, il a été prélevé **11 sangliers** et **8 chevreuils** en entente avec les sociétés « **Les Bruyères** » et « **L'Amicale des Chasseurs de Mansac** ». Il a été procédé à la **régulation des nuisibles tout au long de la saison et au débroussaillage** de certains chemins communaux.

Tous nos remerciements à Madame le Maire et son conseil municipal pour leur soutien à notre passion.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

SCR MANSAC



Comme vous vous en doutez, la saison 2020/2021 a été très compliquée avec une reprise du championnat au mois de septembre puis un arrêt au mois d'octobre (3 matchs disputés).

Cela nous a empêché de fêter **les 40 ans du club**, manifestation qui était prévue au mois de juin. Nous avons pu **reprendre les entraînements** au mois de janvier tout en respectant le protocole sanitaire de la FFR. Chaque dimanche, nous avons vu arriver de nouveaux joueurs dont beaucoup issus de l'ERCC, notre école de rugby. Cela nous permet d'avoir un effectif important lors des entraînements, autour de 25 présents par séance, (tout le monde n'est pas encore venu).et de constituer un groupe régulier pour la saison prochaine.

Les règles sanitaires de la FFR ont évolué et le contact est autorisé. Les joueurs sont très heureux de pouvoir pratiquer à nouveau leur sport normalement.

Nous espérons reprendre la saison dès le mois de septembre et bien sûr sans interruption.

Pour les manifestations, nous allons essayer d'organiser les 40 ans du club en juin 2022 (42 ans) et les manifestations habituelles. Mais pour le moment, nous allons finir le recrutement pour préparer au mieux la nouvelle saison.

Nous n'avons pas encore arrêté de date pour l'assemblée générale qui se déroulera dans les prochains mois.

L'école de rugby (ERCC), quant à elle, a maintenu ses effectifs pendant cette crise sanitaire avec pas moins de 210 joueurs (des moins de 6 ans aux moins de 19 ans), effectif très intéressant pour nos trois clubs en entente : le SCR Mansac, le RCV et l'AS Châteaux Lissac. Un nombre important de ces jeunes poursuivent leur carrière senior au sein des clubs de l'entente.

Les bénévoles pour le SCR ou pour l'école de rugby sont les bienvenus.

Sportivement,
Patrick TENEZE
Président du SCR Mansac



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DE MANSAC

Cette saison est particulièrement perturbée par l'épidémie de COVID-19 en commençant par l'impossibilité d'effectuer notre assemblée générale. C'est donc l'équipe dirigeante de l'an dernier qui assure le fonctionnement du club :

- **Président** : Pierre ROUSSEL - **Trésorier** : Christian ATTALIN - **Trésorière adjointe** : Yvette ALBOUY

L'école de tennis est gérée de main de maître par deux adhérents volontaires qui auraient dû rejoindre le bureau : Guillaume FABRE et Aurélie VAN MAELE que nous remercions chaleureusement. **Le poste de secrétaire est assuré par les trois membres du Bureau.**

Côté effectifs, l'année 2021 a vu le nombre de licenciés diminuer et passer de 41 à 34 licenciés. L'effectif des jeunes de l'école de tennis s'est pratiquement maintenu par rapport à la saison dernière avec une quinzaine d'adhérents.

Malgré l'impossibilité d'utiliser le gymnase et avec la bonne volonté de tous, le programme a pratiquement été respecté sur les courts extérieurs. Merci à notre éducateur Alain GODOFFE pour son adaptation.

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration aux nouveaux licenciés.

Côté fonctionnement et compétitions, la saison 2021 a été très sérieusement perturbée par la COVID19 :

- Les cours de l'école de tennis ont eu lieu à l'extérieur malgré une météo peu favorable.
- Aucune compétition ne s'est déroulée durant toute la saison.
- Par contre, la reprise de la compétition amateur à compter du 19 mai a permis aux licenciés volontaires de s'inscrire dans les tournois à venir.
- A partir du 9 juin le gymnase devrait à nouveau être ouvert à tous les adhérents sans utiliser les vestiaires collectifs et en respectant les consignes sanitaires.



La rénovation du court n°1 nous permet maintenant de pratiquer le tennis à l'extérieur dans de bonnes conditions. Nous remercions vivement la municipalité pour l'exécution de ces travaux en attendant le projet de rénovation du second court.

Malgré les étapes successives de déconfinement, **il ne sera pas possible de reprendre normalement la saison compte-tenu des consignes sanitaires en vigueur**, ces dernières étant malgré tout nécessaires pour une reprise ultérieure de notre discipline dans des conditions optimales de sécurité.

Nous espérons une évolution rapide de la situation sanitaire qui nous permettrait une reprise de la saison prochaine dans des conditions normales.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LA BELLE EPOQUE



L'assemblée générale s'est déroulée le 25 mai 2021 au Mille-Club en présence de François Barras, représentant de la Mairie et de **18 adhérents sur 29, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.**
Bilan financier : Le bilan financier fait état d'un résultat positif grâce au loto organisé le 22 août 2020, aux cotisations des adhérents et à la subvention de la Mairie (qui a été renouvelée pour cette année).
Cotisations : Il a été convenu que la cotisation 2021 passerait de 20 euros à 10 euros compte tenu de la pandémie.

Election du nouveau bureau : Dany NANTHIERAS, Marie Françoise FROIDEFOND et Monique GARDEUX, étant démissionnaires, les adhérents ont procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Présidente : Patricia VILLENEUVE

Trésorière : Claudine LAGOGUEE

Secrétaire : Guy MADRONET

Ce nouveau bureau a été élu à l'unanimité des adhérents présents pour une durée de deux ans.

Calendrier des événements :

Il est prévu **un vide grenier le 25 juillet 2021** si les règles sanitaires le permettent. En raison de la crise sanitaire, l'organisation d'un loto en 2021 n'est pas envisageable.



AU FIL DES PAGES

Composition du bureau

Présidente : Micheline TRONC **Vice-Présidente :** Marie France LABROUSSE

Secrétaires : Anne Marie MOUNEYRAC et Aline POMMAREL **Trésorier :** Jonathan FRATH

Autres bénévoles : Laurence AUZELOUX, Jeannette BOST, Maryse DEDOME, Michèle REGNIER, Lisette ROUSSEL. Nous souhaitons la bienvenue à Françoise LAURENT qui nous a rejoints au mois de mai.

La bibliothèque est **gratuite pour les Mansacois**, 5 euros par an par famille hors commune.

Horaires :

Mardi : 16h / 18h

Mercredi : 16h / 18h

Samedi : 10h / 12h

Site internet : mansac.bibli.fr

Email : bibliotheque.mansac@orange.fr

Tél : 05 55 85 23 66

Nos animations

Une soirée chansons françaises avec Nathalie MARCILLAC est prévue en novembre si la situation sanitaire le permet.

L'équipe de la bibliothèque serait heureuse **d'accueillir de nouveaux bénévoles** : venez vous renseigner.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CHASSE MANSAC AVENIR

Bureau : Présidente d'Honneur : Isabelle DAVID
Président : Guy COVERGNAT Contact : 06 18 30 17 39
Trésorier : Alain SRAKA Trésorier Adjoint : Christophe COURNIL
Secrétaire : Irène VILLENEUVE Secrétaire adjoint : Roger VILLENEUVE
Commissaires aux comptes : André PIGNOL et Alain SRAKA

Activités :

Il a été prélevé 18 sangliers sur le territoire de Mansac Avenir et 20 chevreuils. Le repas annuel a été distribué à domicile.

L'association remercie la municipalité pour la subvention accordée.

MANSAC LOISIRS

Composition du bureau :

Président : Yvon SAIGNE Vice-président : René MOUTON
Trésorier : Jean Michel MIGINIAC Secrétaire : Jean Luc BOUDY
Responsable "Marche des lundis" : Claudine MERIGOT (contact : 06 73 26 58 28)
Responsable "Chorale" : Marie-France LABROUSSE (Contact : 06 88 44 28 19)
Nombre de membres au bureau : 19 personnes

Activités de l'association pour la période de juillet 2020 à juin 2021

En raison des circonstances sanitaires, les activités de l'été 2020 ont été annulées. A la rentrée 2020, seule **l'activité chant (chorale MansACapella) a repris pour 3 séances** entre octobre et novembre à la salle polyvalente avec distanciation et règles sanitaires. Malheureusement, les 2^{ème} et 3^{ème} vagues de covid ont eu raison de cette activité et des éventuelles reprises des autres jusqu'en juin 2021.

Courant février 2021, en pleine pandémie, les membres de l'association "Mansac Loisirs" ont été invités par le président à participer à **l'assemblée générale** de l'association par "Procédure écrite entre les membres". Cette procédure atypique était autorisée jusqu'au 1er avril 2021 (dérogations en vertu de la loi d'urgence covid-19). Le choix du vote a été celui de la consultation électronique par "Main levée virtuelle écrite" préconisée entre autres dans les textes. Au préalable à la réalisation de cette AG, chaque membre de l'association a été contacté par téléphone par le président, afin d'en faire connaître la date anniversaire et la problématique de réalisation. La communication entre membres a eu lieu ensuite par mails.

La "Marche des Lundis" de l'activité randonnée pédestre, a repris le lundi 14 juin 2021, dans le respect des règles sanitaires applicables après le 9 juin 2021.

La randonnée nocturne habituelle de début d'été 2021 a été annulée faute de pouvoir réaliser la traditionnelle soupe à l'oignon de clôture très appréciée en fin de soirée.

Si l'amélioration de la situation sanitaire perdure à l'automne de cette année, **MansACapella devrait entamer sa 4^{ème} saison** courant septembre 2021. Les séances de chant devraient reprendre à la salle polyvalente de La Rivière compte tenu de son volume important.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LA PETANQUE RIVERAINE

Compte tenu de la situation sanitaire, le club a organisé son assemblée générale en distanciel.

Le bureau a été reconduit.

Président : Sébastien SAMBAT (06 86 56 56 20)

Secrétaire : Corinne LAVAL (06 81 16 47 25)

Trésorier : Stéphane JOUQUAND (06 28 59 80 63)

Il a été décidé que **le club ne reprendrait pas d'affiliation à la FFPJP** et resterait donc uniquement en UFOLEP.

La qualification UFOLEP aura lieu à Dampniat le 04 juillet. La Pétanque Riveraine présentera 2 équipes qui tenteront de décrocher leur billet pour le national UFOLEP qui aura lieu les 19 et 20 septembre à Saint-Etienne.

Le département UFOLEP ayant changé les dates de reprise des licences, elles sont à prendre en septembre et non en janvier. **La journée reprise des licences aura lieu le samedi 21 août à 18H00 au Mille-Club.** Toutes les personnes intéressées peuvent se présenter ce jour-là ou prendre contact avec le président ou la secrétaire.

La prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 22 août à 10H00 au Mille-Club.



Le club a construit, en collaboration avec la mairie, la nouvelle buvette qui permettra d'organiser des concours cet été.

COMITE DES FETES

Bureau :

Président : Jean-Bernard DELMAS

Vice-Président : Thierry VILLENEUVE

Trésorière : Jeanine DELMAS

Trésorière Adjointe : Nathalie GOUISSEM

Secrétaire : Carine SEREZAT

Secrétaire Adjointe : Aurélie DELMAS

En raison de la crise sanitaire, le comité des fêtes n'a pu organiser de manifestation au premier semestre 2021.

L'assemblée générale se tiendra courant septembre.

Les activités reprendront avec la « soirée choucroute » le **6 novembre** et le marché de Noël le **5 décembre.**



Marché de Noël
(décembre 2019)

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LES CHEMINS DE MANSAC



Notre association créée le 3 avril 2021, a pour but la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la préservation des chemins de la commune de Mansac, afin que différentes activités puissent se réaliser sur ces chemins (marche, VTT, équitation...).

Nous adhérons à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Aujourd'hui, plusieurs circuits sont ré ouverts et peuvent être utilisés. Le circuit « des petits ruisseaux » vous permettra de faire une belle balade de 9 ou 11 kms autour de notre commune et de découvrir de superbes paysages et traverser de nombreux ruisseaux !



Bureau :

Président : Stéphane GAUGET

Secrétaire : Zinna GAUGET

Trésorière : Marine CHOSE

Secrétaire adjointe : Valérie BOSREDON

Contact : 06-84-13-28-92

Activités 2021 :

Nous avons **organisé une marche inauguratrice le 23 mai 2021**, qui a connu un grand succès avec 74 participants : « le circuit des petits ruisseaux », 9kms et 11kms. Beaucoup de bénévoles ont permis d'organiser cette marche avec un gros travail de nettoyage, d'élagages des arbres sur les chemins.

Le circuit a énormément été apprécié par les marcheurs, c'est pourquoi, nous avons décidé que cette randonnée sera renouvelée tous les ans mais avec bien sûr !! quelques changements et variations d'itinéraires !!

Une nouvelle marche atypique a été proposée aux adhérents le 6 juin 2021. Cette marche a réuni marcheurs, cavaliers et chevaux. Un circuit de 15kms pour les marcheurs et de 24 kms pour les cavaliers (Mansac, Yssandon, retour : Brignac La Plaine, Mansac par les chemins). Cette journée a été très appréciée par tous !! Les marcheurs ont pu faire un baptême à cheval sur les hauteurs d'Yssandon. Tout ceci suivi d'un pique-nique.... Les randonneurs ont été ravis de marcher sur les pas des chevaux, ce qui a fait l'originalité de cette randonnée. A refaire sans aucun doute !!!



Section Marche : Cette section va proposer aux adhérents une ou deux marches par mois, pour faire connaître les chemins de la commune. Nous vous invitons à venir découvrir la randonnée lors d'une ou deux séances gratuites à titre d'essai.

Section équitation : un projet de randonnée est prévu pour l'automne ; Un rallye autour des chemins de notre commune. Amis cavaliers, n'hésitez pas à rejoindre notre association !!

Section VTT : Nous recherchons un ou deux bénévoles pour prendre en charge cette discipline ! Si cela vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter !!

Abonnez-vous à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Les-Chemins-de-Mansac-103263835297211/>

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE



Bénévoles de l'association : Alexandra LACOMBE, Aurélie LARDINOIS, Aurélie NOËL, Christelle MONDIT, Elodie MESNIER, Jennifer JOURZAC, Nadine LACOMBE, Paméla ALFAURT, Amandine COMBAS, Nicolas MERIGOT, Sébastien MAÏNA, Vincent CHEVALIER

Cette année fut une nouvelle fois compliquée. Elle a été marquée par l'annulation de la plupart de nos manifestations habituelles : repas dansant, loto, fête des écoles. Nous avons toutefois pu compter sur le soutien des familles et des Mansacois lors de nos **ventes de chocolats et de calendriers**.

Grâce à ces opérations, nous avons pu, comme à l'accoutumée, offrir un **spectacle de fin d'année** aux enfants (marionnettes) et organiser le traditionnel **goûter de Noël**. Malheureusement, le Père Noël n'a pas pu rendre une petite visite aux enfants.

Nous avons également contribué au **projet « marionnettes »** mené tout au long de l'année par les maîtresses (fabrication de marionnettes et réalisation d'un spectacle). Nous avons aussi financé en partie **l'achat de jeux** pour l'école.



Le vendredi 25 juin, l'Amicale a également offert, à chaque enfant de CM2, un livre pour dédramatiser le passage au collège ainsi qu'un Livret souvenir : « **Ma Primaire à La Rivière** ».



Le 02 juillet, nous nous sommes réunis une dernière fois avant les vacances. Ce fut l'occasion, autour du pot de l'amitié, de **remercier tous les bénévoles** qui ont donné de leur temps et plus particulièrement les membres qui quittent l'Amicale.

Encore un grand merci à **Elodie, Christelle, Aurélie et Sébastien** pour leur engagement pour les enfants durant toutes ces années.

L'Amicale tient également à remercier toutes les personnes qui la soutiennent tout au long de l'année (familles, enseignantes, municipalité).



ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Thaïs ABRANCHES, née le 17 février 2021
de Mickaël ABRANCHES et Virginie PUYBARET
Le Chalirou

Tyméo DELTEIL, né le 3 mars 2021
de Jérémy DELTEIL et Aurore SANTAX
Le Chalard

Rafaël QUICHAUD, né le 26 avril 2021
de Yannick QUICHAUD et Manon HENRIO
Rue des Hortensias

Chelsea PAULA, née le 2 mai 2021
de Ursula PAULA
Route de La Logne

Tom BRACQUENIER, né le 7 mai 2021
de Alban BRACQUENIER et Amandine ULMI
La Chaise

Nina BRACQUENIER, née le 7 mai 2021
de Alban BRACQUENIER et Amandine ULMI
La Chaise

Maya SANTERO, née le 14 mai 2021
de Raphaël SANTERO et Samiya ETTARFI
Rue des Cités

Eden HASLAMA, né le 6 juin 2021
de Erkan HASLAMA et Léa HAUQUIN
Place du 19 mars

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Philippe COUSTENOBLE et Olga VOEVODA
le 24 avril 2021
Rue Principale



Denis BARTHELEMY et Lydia ZEBIAN
le 11 juin 2021
Rue des Hortensias



Nous présentons nos sincères condoléances aux parents et amis de :

Guy BAGNAUD
décédé le 4 janvier 2021
Impasse des Clèdes

Marie Jeanne MARCHOUX veuve BOSREDON
décédée le 12 février 2021
Barde

Marie-Louise Simone GILLET veuve MOUTON
décédée le 10 mai 2021
La Vigerie



Pont situé à Leyrat



Pont situé à La Borderie